



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

UNE EXPERTISE
ET UN SAVOIR-FAIRE
AU BÉNÉFICE
DE LA JEUNESSE...

Siège Social - Direction Générale : 18, avenue Victoria - 75001 Paris
Tél. : 01 42 02 24 44 - E.mail : siege.social@anrs.asso.fr - Site : www.anrs.asso.fr

Association Nationale de Réadaptation Sociale Reconnue d'Utilité Publique

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE.....	5
RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER	6
A / SITUATION FINANCIÈRE DURANT L'EXERCICE 2025.....	6
B / ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	7
C / ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE	7
D / LES PERSPECTIVES 2026 DE L'ANRS	7
DIRECTION GÉNÉRALE.....	8
I - INTRODUCTION.....	8
II - FAITS MARQUANTS 2025	8
A / LA DIRECTION GÉNÉRALE : UNE ÉQUIPE-SUPPORT	8
B / LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	10
C / LA FORMATION PROFESSIONNELLE	11
D / LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE.....	13
E / LES CODIR	13
III - PERSPECTIVES 2026.....	13
POLE MILIEU OUVERT (SEA / SEPE).....	15
I - POLE MILIEU OUVERT	15
A / PROJET DE SERVICE	15
B / VIE DU SERVICE – L'ACTUALITE 2025	15
II - ACTIVITE 2025.....	17
A / EN NOMBRE DE JOURNÉES.....	17
B / EN NOMBRE DE JEUNES	17
C / LES ADOLESCENTS	18
D / LES JEUNES MAJEURS.....	18
E / LA PETITE ENFANCE.....	18
III - LES ACTIONS COLLECTIVES	19
IV - CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026.....	20
FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE.....	21
I - INTRODUCTION.....	21
II - ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES ET FAITS MARQUANTS ..	21
A / L'ACTIVITÉ.....	21
B / SYNTHÈSE QUALITATIVE	22
C / FAITS MARQUANTS 2025.....	22
D / QUOTIDIEN INVESTI AUTOUR DE THÉMATIQUES-CLÉS	23
E / FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL	25
III - PERSPECTIVES 2026.....	26
IV - CONCLUSION	26

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU 75)	27
I - PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT	27
II - ACTIVITES ET DYNAMIQUE DU SAU 75	27
III - PERSPECTIVES 2026	30
SYNERGIE	31
I - INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU SERVICE	31
II - FAITS MARQUANTS EN 2025	31
III - BILAN ET PERSPECTIVES 2026	34
PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL	36
I - PRÉSENTATION	36
II - FAITS MARQUANTS EN 2025	37
III - POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2025	38
A / L'ÉQUIPE	38
B / ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT	39
C / ACCOMPAGNEMENT GLOBAL	42
IV - PERSPECTIVES 2026	45
CHRS MARJA	46
I - INTRODUCTION	46
II - PRÉSENTATION	46
III - FAITS MARQUANTS EN 2025	47
IV - POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2025	48
V - PERSPECTIVES 2026	49
VI - CONCLUSION	50
PERMANENCE ACCUEIL JEUNES (PAJ)	52
I - FAITS MARQUANTS 2025	52
A / L'ACTIVITÉ	52
B / LES JEUNES ACCUEILLIS À LA PAJ	53
C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF MENÉ	53
D / LES PRESTATIONS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ	54
E / ACTIONS COLLECTIVES	54
F / ORIENTATIONS ET PARTENARIAT	54
II - PERSPECTIVES 2026	55
SERVICE INSERTION JEUNES (SIJ)	56
I - FAITS MARQUANTS EN 2025	56
A / L'ACTIVITÉ	56
B / LES JEUNES ACCOMPAGNÉS AU SIJ	56

C /	LE TRAVAIL ÉDUCATIF	57
D /	PRESTATIONS MISES EN PLACE AU SIJ	57
E /	L'HÉBERGEMENT : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE	58
F /	INSERTION PROFESSIONNELLE : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE	58
II -	PERSPECTIVES 2026	58
RÉSIDENCE SOCIALE TILLIER		59
I -	INTRODUCTION	59
II -	FAITS MARQUANTS 2025	60
A /	L'ACTIVITÉ	60
B /	LES RÉSIDENTS	61
C /	LE TRAVAIL RÉALISÉ	64
D /	VIE INSTITUTIONNELLE	65
III -	PERSPECTIVES 2026	66
SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES (SELoJ)		67
I -	FAITS MARQUANTS 2025	67
A /	LES MÉNAGES	67
B /	LE RELOGEMENT	68
II -	PERSPECTIVES 2026	69

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

Rapport moral, d'activités et de gestion - Exercice social 2025

Dans une société fragmentée où les difficultés sociales d'un grand nombre de personnes sont souvent occultées, l'ANRS poursuit sa mission d'apporter une présence agissante auprès des enfants et de leurs familles, mais aussi des jeunes adultes, pour leur permettre de surmonter les difficultés de tous ordres auxquelles ils ont à faire face.

Depuis 1961, l'association déclare dans l'article 1er de ses statuts :

- protéger les mineurs au titre de la protection de l'enfance, au pénal et au civil et les jeunes adultes au titre de la lutte contre les exclusions ;
- soutenir les parents ;
- prévenir les mineurs, les jeunes des conduites à risque (prostitution, harcèlement scolaire...) ;
- aider les parents et les différents acteurs du soutien à la parentalité à créer les conditions propices au développement de l'enfant et de l'adolescent en prenant en compte la dynamique des générations, ainsi que les contextes culturel, économique, médical et social ;
- favoriser l'insertion des personnes vulnérables,

en respectant les valeurs associatives et les principes fondamentaux de laïcité, de solidarité, de respect de la diversité, de recherche d'adhésion, de soutien à la citoyenneté et à la restauration de la dignité de chacun, en refusant toute forme de discriminations et de violences.

Les objectifs de notre mission sont clairs et la pratique des professionnels est inscrite dans une expérience riche de plusieurs décennies d'engagement. Cependant la tâche n'est pas toujours facile. Confrontée à des difficultés de recrutement à tous les niveaux, l'association doit faire face au manque d'attractivité d'une profession qui ne trouve plus suffisamment en elle-même les ressources pour se confronter à des comportements marqués par l'impulsivité et la violence.

Ce constat est largement partagé, y compris dans le domaine éducatif. Pourtant, la mission de tout éducateur est de se réinvestir constamment dans le champ de l'autorité et, pour se tenir à cette règle, de resourcer la confiance en soi aux valeurs de l'institution dont on soutient la cause. Être éducateur n'est pas un métier comme un autre, c'est avant tout un engagement, qui implique de toujours placer au-dessus des obstacles à court terme la vision des objectifs à atteindre.

Au 31 décembre 2025, 155 salariés en CDI participent à la réalisation du projet associatif et une quinzaine de postes demeurent vacants faute de candidats. L'association a accompagné 2.028 jeunes franciliens âgés de la naissance à 30 ans dont 1.157 en insertion et 871 dans le cadre de la protection de l'enfance.

Mirentxu BACQUERIE

Présidente de l'ANRS

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

Rapport de Gestion - Exercice 2025

A / SITUATION FINANCIÈRE DURANT L'EXERCICE 2025

L'exercice 2025 se solde par un déficit comptable de **157 831€** contre un excédent de **45 541€** en 2024.

Ce résultat représente la différence entre les charges et les produits constatés au cours de l'année. Toutefois, à ce résultat, il y a lieu d'ajouter ou déduire le résultat de l'année 2023 (N-2), pris en compte par les financeurs pour arrêter le montant des ressources attribuées aux établissements.

Ainsi en 2025, les financeurs ont globalement affecté à l'ANRS 359 882,93€ d'excédent, portant le résultat de fonctionnement à **202 051€** (363 214,39 en 2024).

Voici les résultats par service ou établissement pour l'année 2025 :

Etablissement ou service	Résultat comptable	Reprise des résultats	Résultat de fonctionnement	Dépenses non opposables	Résultat à affecter
Association	26 938,62		26 938,62		26 938,62
Direction Générale	77 463,00	- 94 338,33	- 16 875,33	- 25 724,61	- 42 599,94
S.A.U.	- 247,71	16 286,31	16 038,60	- 70 754,89	- 54 716,29
Pôle Milieu Ouvert	82 846,36	107 078,44	189 924,80	- 39 279,79	150 645,01
Foyer La Manoïse	- 179 712,21	294 048,79	114 336,58	- 11 103,09	103 233,49
Synergie	- 33 916,13	88 147,75	54 231,62	18 962,36	73 193,98
S.I.J.	81 712,75		81 712,75		81 712,75
P.A.J.	21 239,38		21 239,38		21 239,38
SELoJ	- 84 700,69		- 84 700,69		- 84 700,69
Résidence Tillier	- 84 894,50		- 84 894,50		- 84 894,50
CHRS l'Aïrial	29 745,29		29 745,29	3 533,52	33 278,81
H.U. 95	1 313,59		1 313,59		1 313,59
H.U. 75	16 020,10		16 020,10		16 020,10
MARJA	- 111 639,41	- 51 340,03	- 162 979,44	18 006,80	- 144 972,64
TOTAL	- 157 831,56	359 882,93	202 051,37	- 106 359,70	95 691,67

Les résultats de l'ANRS restent divers en raison des situations spécifiques de chacune des structures.

- La Résidence Tillier et SELoJ, sont en déficit importants, dû essentiellement aux logements vacants sur Tillier (44 mois non facturés) et au nombre de mesures non réalisées (25) sur SELoJ qui impacte les produits des services ;
- Le siège social est déficitaire du fait de la prime Ségur de l'ensemble de l'équipe non prévue au budget prévisionnel ;
- Le SAU est déficitaire du fait de la reprise du déficit antérieur. A noter que malgré le recours nécessaire à l'Intérim faute de candidats au recrutement, l'établissement arrive à tenir son budget ;
- MARJA est déficitaire encore cette année, la mise en œuvre de son redressement prenant plus de temps qu'initialement escompté.

Le reste des établissements sont excédentaires.

Le résultat comptable 2025, comparé à 2024, se décompose comme suit :

	2025	2024
Résultat d'Exploitation	- 242 536	- 38 506
Impôt / Société	- 10 723	- 9 036
Résultat Financier	95 428	31 675
Résultat Exceptionnel		61 408
Résultat	- 157 831	45 541

Le bilan au 31 décembre 2025 est en augmentation de 1 076 050€ par rapport à 2024, essentiellement du fait du nouvel emprunt concernant l'achat de l'immeuble pour le CHRS.

Principales variations des postes du bilan :

		2025	2024	Variation
Postes du Bilan				
Actif	Immobilisations nettes	3 253 396,00	2 188 276,00	1 065 120,00
	Créances	1 941 570,00	1 694 510,00	247 060,00
	Valeurs Mobilières de Placement	1 735 675,00	1 275 686,00	459 989,00
	Disponibilités	2 323 187,00	3 019 306,00	- 696 119,00
Passif	Fonds propres et fonds dédiés	5 019 719,00	5 206 009,00	- 186 290,00
	Provision pour risques et charges	883 895,00	1 082 516,00	- 198 621,00
	Emprunts à long terme	1 248 034,00	197 767,00	1 050 267,00
	Dettes	2 102 180,00	1 691 486,00	410 694,00

B / ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 a été ponctué par les événements suivants :

- Déménagement des locaux Synergie ;
- Acquisition d'un bien immobilier pour le CHRS, déménagement prévu à la fin du 2^{ème} trimestre 2026 ;
- L'arrivée de deux nouveaux directeurs l'un au Pôle Insertion jeunes et l'autre au SAU 75 ;
- Le recrutement d'un directeur de transition au CHRS MARJA ;
- Trois évaluations externes : au Pôle Milieu Ouvert, au SAU 75 et au CHRS MARJA ;
- Une mission de contrôle conjointe DSOL/PJJ au SAU 75.

C / ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'événements significatifs survenus depuis la clôture.

D / LES PERSPECTIVES 2026 DE L'ANRS

Les perspectives de l'ANRS sont les suivantes :

- La révision des projets de service des services du Pôle Insertion Jeunes ;
- Le redressement du CHRS MARJA ;
- L'emménagement de l'Airial dans ces nouveaux locaux et la préparation d'évaluation externe de l'établissement.

Jean-Christophe TETE

Trésorier de l'ANRS

DIRECTION GÉNÉRALE



Siège Social

**18, avenue Victoria
75001 PARIS**

Dirigée par :
Madame Stéphanie FERDOILLE

I - INTRODUCTION

L'année 2025, aura été, à nouveau, une année de forte activité pour l'équipe de la Direction Générale de l'ANRS, qui a poursuivi et renforcé ses principales missions :

- Mise en œuvre de la politique associative ;
- Impulsion de développement, d'adaptation et d'innovation au regard de l'évolution sociale et de la législation en vigueur ;
- Représentation auprès des pouvoirs publics, financiers et politiques ;
- Veille à une gestion attentive des différents services et établissements ;
- Gestion des ressources humaines.

Au niveau de la gouvernance de l'Association, le conseil d'administration a nommé un nouveau secrétaire en la personne de M. Phillipe Bruneau.

II - FAITS MARQUANTS 2025

A / LA DIRECTION GÉNÉRALE : UNE ÉQUIPE-SUPPORT

L'équipe de la Direction Générale est avant tout une équipe support pour les établissements et services de l'ANRS qui en 2025 ont accompagné 2 000 jeunes franciliens âgés de 0 à 30 ans.

Ainsi, à travers ses différentes missions, les six salariés qui composent cette équipe, facilitent et harmonisent le travail des professionnels au regard des évolutions de la législation, tout en assurant une bonne gestion financière de l'association.

De la même façon, en 2025 la Direction Générale de l'ANRS a poursuivi le travail engagé à savoir :

- La réalisation, validation et diffusion de nouvelles procédures transversales concernant notamment
 - o les astreintes dans les établissements
 - o la charte du conducteur responsable
 - o le travailleur isolé
 - o les dangers graves et imminents
- La poursuite de la campagne de prévention de la santé au travail ;
- L'actualisation des DUERP ;
- Le développement de la marque employeur ;
- La mise en place d'une prime de cooptation ;
- La préparation des futures évaluations externes et le suivi de celles déjà effectuées.

Ces éléments, non exhaustifs, permettent d'apporter des réponses conformes au cadre légal et favorisent de manière opérationnelle les réponses données à l'ensemble des professionnels.

1 . Encore une année marquée par les difficultés de recrutement

Durant l'année, outre les créations de postes en lien avec les extensions de certains établissements et services, il a fallu procéder à de nombreux remplacements. Le contexte actuel incite à une volatilité importante des salariés prompts à démissionner pour un autre poste trouvé sans grande difficulté. Ceci induit une nécessaire évolution des pratiques managériales que le siège de l'ANRS doit accompagner.

Les différents établissements ont, au cumul, connu 16 démissions, 1 départ en retraite, 12 fins de période d'essai, 5 licenciements et 3 ruptures conventionnelles ; soit au total 37 départs (contre 28 en 2024) sur un effectif moyen de 143 ETP (contre 128 en 2024).

Ainsi, le service RH du siège a procédé en 2025 à 39 recrutements en CDI et à l'établissement de 65 CDD.

Ce sont en permanence une dizaine d'annonces qui sont ouvertes et en attente de candidats. Là où la pénurie se concentrait essentiellement sur des postes de travailleurs sociaux, depuis ces deux dernières années, elle touche désormais tous les postes, qu'ils soient logistiques (ouvrier polyvalent, cuisinière), administratifs (secrétaire, comptable, RH) ou de cadres (chef de service, direction).

2 . L'animation des relations sociales

Les rencontres bimestrielles avec le CSE sont présidées par la directrice générale assistée de la responsable RH. Il est à souligner que les séances, cette année encore, se sont toujours déroulées dans un climat constructif et apaisé, favorable aux échanges.

Au total, six réunions se sont tenues durant l'année 2025. Abordant de façon récurrente les importantes difficultés de recrutement et de remplacement du personnel, et le manque d'attractivité des salaires.

Le CSE a été consulté fréquemment : pour la mise à jour des Règlements de fonctionnement du SAU 75 et des CHRS, pour la présentation du bilan des Accidents du Travail, pour la présentation du Plan de Développement des Compétences, pour l'ordre des départs en congés, pour l'index égalité Hommes-Femmes et pour le Rapport Annuel Unique.

Les travaux de l'année ont concerné la prise en compte des frais kilométriques pour les salariés ne pouvant utiliser les transports en commun, le premier bilan autour de la prime de cooptation mise en place en 2024 et la mise en place d'un forfait tuteur de stage.

Le CSE a également été tenu informé des démarches liées à l'acquisition des futurs locaux de l'Aïrial à Argenteuil, ainsi que plus généralement de tout évènement de la vie des établissements.

3 . L'intérim de direction et l'accompagnement à la prise de poste

Dans le prolongement des années précédentes, 2025 a vu l'arrivée de trois nouveaux directeurs. De mai à septembre, le poste de directeur du Pôle Insertion Jeunes a été vacant, ainsi la Direction Générale a pris l'intérim dans l'attente de l'arrivée du nouveau directeur.

En août, c'est le nouveau directeur du SAU 75 qui a pris ses fonctions, à la suite du départ en retraite du directeur en poste.

Enfin à compter de novembre, c'est un directeur de transition qui a été nommé pour une période de deux mois prolongée ensuite, afin de mettre en place les mesures nécessaires à la suite de l'évaluation externe du CHRS MARJA.

4 . La préparation et l'accompagnement des Evaluations Externes

Trois évaluations externes se sont tenues en 2025 pour les établissements de l'ANRS.

Une évaluation est un temps fort dans la vie institutionnelle, qui permet de faire le point sur le niveau de qualité atteint et de réponse aux attendus de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le siège est présent pour guider et accompagner les directions d'établissement dans la préparation de cette échéance.

Ainsi du 26 au 28 mai, s'est déroulée l'évaluation du Pôle Milieu Ouvert ; du 30 juin au 02 juillet, celle du Service d'Accueil d'Urgence 75 puis les 15 et 16 octobre celle du CHRS MARJA.

A l'issue de ces dernières, un plan d'action est posé afin de pallier les insuffisances constatées le cas échéant, puis un accompagnement engagé.

5 . L'intégration du CHRS MARJA aux process associatifs

Pour mémoire, l'ANRS a repris au 1er janvier 2024, un CHRS localisé à Colombes, s'implantant ainsi dans le département des Hauts-de-Seine.

Cette fusion n'a pas été sans difficulté tant les habitudes de travail, les outils et les prérequis professionnels étaient à l'opposé des pratiques de l'ANRS.

L'évaluation externe programmée en octobre 2025, a été l'occasion d'acter que le chemin était encore long et qu'une direction consacrée à cet établissement était nécessaire. Ainsi, le choix a été fait d'avoir recours à un intérim de direction de quelques mois pour redresser drastiquement cet établissement.

Les premières mesures de stabilisation de l'effectif ont rapidement porté leurs fruits et un établissement répondant aux critères impératifs de l'évaluation externe devrait renaître courant de l'année 2026.

B / LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Comme évoqué précédemment, la gestion du personnel est un axe de travail essentiel de l'activité de la Direction Générale au regard de la gestion des départs, des recrutements, des promotions, de la formation professionnelle.

Il a été précédemment évoqué les difficultés liées aux recrutements. Malgré la Prime Ségur, maintenant pour toutes les catégories professionnelles, les questions d'attractivité du secteur sont un véritable défi. La volatilité des candidats est une réalité et le positionnement de certains sur des postes en intérim ou en CDD, une réalité quotidienne.

En 2025, le nombre de salariés est toujours en croissance, mais cette fois plus modérée (151 salariés au 31 décembre contre 148 à la même date en 2024).

En revanche, l'année a été marquée par de nombreux mouvements du personnel, répartis sur l'ensemble des établissements. Parmi ces mouvements, deux entrées sont particulièrement notables, puisque l'équipe de direction a accueilli deux nouveaux directeurs : M. MONTALBAN AROCA au Pôle Insertion et M. KONCHOU au Service d'Accueil d'Urgence 75.

Dans un souci d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail à l'ANRS, et donc de fidélisation de nos salariés, ont été mise en place :

- Une indemnité tuteur de stage à destination des salariés de l'ANRS volontaires et sélectionnés pour accompagner plusieurs mois des étudiants en période de stage au sein de nos services, afin de valoriser leur investissement et leur souci de transmission des compétences.

- Un dispositif d'alarme pour travailleurs isolés (DATI) à destination des salariés en situation de travail isolé, dans une logique de réduction des risques.

En parallèle, cette année, deux nouveautés légales ont nécessité la mise en place de nouvelles procédures et de nouveaux outils déployés par le service RH ; l'obligation de détenir une attestation d'honorabilité pour toutes personnes exerçant dans les services relevant de la protection de l'enfance, et la mutation de l'entretien professionnel (EP) vers l'entretien de parcours professionnel (EPP).

Camille CALLOCH, Responsable des Ressources Humaines ANRS

Enfin, 2025 se traduit également par la publication du quatrième calcul de l'index de l'égalité professionnelle à 79/100, index qui est publié chaque année par toutes les entreprises d'au moins 50 salariés, afin de lutter contre les inégalités salariales.

C / LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Elément essentiel de la GPEC, et indispensable pour préparer les salariés aux évolutions tant des pratiques professionnelles que des besoins des jeunes, la formation professionnelle est gérée par le siège de l'association et conforme aux orientations 2023-2026 de la politique des actions de formation ANRS.

Ainsi sont mises en avant les actions de formation visant :

- à répondre aux besoins identifiés dans les structures et aux nouvelles problématiques accompagnées,
- à développer les compétences des salariés nécessaires pour faire face aux évolutions réglementaires, organisationnelles et professionnelles,
- à acquérir les qualifications en lien avec nos objectifs,
- à satisfaire l'obligation d'adaptation au poste et au maintien dans emploi, notamment en facilitant l'accès des plus de 55 ans et en veillant à la qualification des moins diplômés,
- à professionnaliser les équipes et garantir des prestations de qualité vis-à-vis de nos publics, et enfin,
- à motiver l'ensemble des salariés et créer un climat social favorable.

Côté formation continue, nous avons pu mettre en place au cours de l'année 2025 un peu plus d'actions de formation (obligatoire et non obligatoire), budget OPCO Santé et budget établissements confondus, grâce à un report de fonds du CIFA 2024, faisant suite à des annulations de sessions à l'initiative des organismes de formation (arrêt d'un programme ou d'un partenariat...). Par exemple, la formation Maître d'Apprentissage, obligatoire dans la CCNT 66 pour l'accueil des apprentis en ESMS, et dont nous attendons depuis 2022 un Arrêté concernant le contenu du programme, nous contraint chaque année à annuler les prises en charge, faute d'inscription validée au Répertoire Spécifique de France Compétences.

Pour ce qui est des autorisations d'absence sur temps de travail accordées à des salariés ayant engagé leur CPF afin d'évoluer professionnellement, leur nombre est équivalent à l'année précédente. A souligner qu'un éducateur spécialisé, actuellement le seul Maître d'Apprentissage de l'association, a obtenu son diplôme CAFERUIS en ayant bénéficié d'une autorisation d'absence sur temps de travail, et a pu rejoindre un autre établissement de l'association en tant que chef de service. Ceci correspond complètement à la démarche de l'ANRS qui, à l'occasion des entretiens professionnels obligatoires, élabore avec les salariés un projet cohérent entre leurs souhaits et les besoins de l'association.

Par ailleurs, afin de répondre à la nouvelle réglementation de gestion des risques en matière d'hygiène alimentaire en restauration collective, deux formations HACCP ont été mises en œuvre à destination de l'ensemble du personnel des établissements possédant une cuisine collective.

De plus, afin de maintenir et d'actualiser les compétences des différentes équipes qui composent l'ANRS, les formations suivantes ont été organisées : « Les fondamentaux de la protection de l'enfance » pour les nouveaux embauchés, « Le droit du travail » pour les directeurs d'établissements, « Le panorama de la CCNT 66 » pour le service des ressources humaines et « Utiliser l'analyse financière des secteurs SMS » pour le service comptable.

A noter que les nouveaux locaux de Synergie offrent la possibilité de mettre à disposition une salle de réunion supplémentaire, favorisant ainsi l'organisation des formations.

Mariette PEZET-YAHIAOUI, Assistante de Dir. en charge de la Formation Professionnelle

Durant l'année 2025, 145 salariés ont pu bénéficier d'actions de formation, soit prises en charge par le Plan de Développement des Compétences, soit par le budget formation des établissements et services.

Au total, ce sont 32 formations qui ont été organisées par l'ANRS, et 8 salariés ont reçu une autorisation d'absence sur le temps de travail dans le but de suivre soit un diplôme pris en charge par leur Compte Personnel de Formation, soit des séminaires spécifiques en lien avec leurs missions au sein de l'association.

Le plan de formation, dont le montant cumulé a été de 47 033€, a abordé les thématiques suivantes :

- L'argent, l'usager et le travailleur social,
- Le droit du travail pour les directeurs,
- Utiliser l'analyse financière dans le secteur des ESSMS,
- Les bonnes pratiques d'hygiène et la méthode HACCP en restauration collective,
- La visite à domicile,
- La loi DALO et sa mise en œuvre,
- Le psycho-trauma de l'enfant et de l'adolescent,
- Gestes et postures sur poste statique,
- Les fondamentaux de la protection de l'enfance,
- Secrétaire ne protection de l'enfance,
- Le panorama de la CCN 66,
- Le contentieux de la tarification des ESSMS,
- Psycho-traumatisme et exils,
- Gestes et postures manutention de charges lourdes.

Des formations obligatoires :

- Surveillant de nuit,
- Lanceur d'alerte,
- Sensibilisation aux risques chimiques,
- Secourisme,
- Habilitation électrique,
- Sauveteur Secouriste du Travail.

Des autorisations ont également été données pour des salariés souhaitant se former :

- CAFERUIS,
- S.U. Violence Intra-Familiales,
- D.U. Psychiatrie et compétences transculturelles,
- CAFDES,
- LI-ICV niveau 2.

D / LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Le suivi comptable et financier attentif, dont la bonne maîtrise est reconnue en interne et par les autorités de contrôle, est un engagement fort de la Direction Générale. Rigueur et mise en concurrence sont de mise systématique afin d'optimiser nos moyens et de participer à l'effort économique général.

Le renforcement de l'équipe de comptable est toujours en projet et devrait être mis en place en 2027.

Le montage du nouveau PPI de L'Airial aura mobilisé l'équipe, tout comme la préparation au changement SI RH au 1^{er} janvier 2027 et la mise en place de la facturation dématérialisée.

A noter, qu'avec la montée en compétence des deux salariées du siège, le recours à un expert-comptable n'est plus nécessaire, elles ont désormais la charge de la production de la plaquette des comptes associatifs validés par le commissaire aux comptes.

L'année 2025 a été marquée, pour l'équipe comptable, par l'élaboration de deux plans pluriannuels d'investissement (PPI) : le premier portant sur le renouvellement pour le foyer La Manoise, et le second relatif à l'acquisition de nouveaux locaux pour le CHRS Airial.

Ces travaux ont été menés en parallèle des missions récurrentes du service, à savoir la tenue de la comptabilité générale et la gestion de la paie.

Par ailleurs, le service a assuré, de manière continue, le suivi budgétaire et financier des établissements.

Kader DOGAN & Caroline KRAJEWSKI, Comptables Principales

E / LES CODIR

Les CODIR, réunions réunissant l'ensemble des directeurs de l'ANRS se sont tenus mensuellement et ont permis d'aborder tant l'actualité, que les problématiques auxquelles sont confrontés les établissements que des sujets de fond.

III - PERSPECTIVES 2026

L'année 2025 sera à la fois une année de consolidation mais également de continuité au niveau des valeurs associatives et des compétences professionnelles développées.

➤ **Au niveau RH**

- La mise en œuvre de la journée des nouveaux salariés ;
- Des partenariats à rechercher avec les centres de formation pour palier la carence de candidats aux postes de travailleurs sociaux ;
- La révision, avec le collectif inter associatif de la protection de l'enfance, du contrat de mutuelle santé.

➤ **Gestion des établissements**

- L'élaboration d'un plan de retour à l'équilibre pour le Pôle Insertion Jeunes et MARJA ;
- La mise à niveau du logiciel de suivi des usagers ;
- La mise en œuvre d'un logiciel qualité.

➤ **Développement**

- La mise en œuvre du déménagement de l'Airial ;
- Une veille sur les partenariats avec d'autres associations ;
- De l'essor de l'Association : par une veille relative aux appels à projet.

Ces axes de travail, portés par la Gouvernance, nécessitent une veille juridique et sociale constante et un véritable travail d'équipe, afin d'impulser dans les établissements un esprit et une identité associative commune, et bénéfique aux usagers.

Stéphanie FERDOILLE

Directrice Générale de l'ANRS

Protection de l'enfance

POLE MILIEU OUVERT (SEA / SEPE)



Service Éducatif Adolescents /
Service Éducatif Petite Enfance

11, boulevard de Sébastopol
75001 PARIS

Dirigé par :
Madame Valérie CATTIN

I - POLE MILIEU OUVERT

A / PROJET DE SERVICE

Le Pôle Milieu Ouvert est organisé en trois équipes : deux équipes dédiées au public adolescent (14-21 ans) et une équipe dédiée au public Petite Enfance (0-6 ans).

Le Pôle Milieu Ouvert exerce exclusivement des mesures d'AEMO et d'AED de type renforcé. Dans le cadre de sa nouvelle configuration, le Pôle Milieu Ouvert est autorisé à recevoir 385 enfants/adolescents/jeunes majeurs :

- 285 mesures d'AEMO, d'AED Renforcé pour les adolescents de 14/18 ans et jeunes majeurs 18/21 ans – (Service Éducatif Adolescents) ;
- 100 mesures d'AEMO Renforcé pour les 0/6 ans (Service Éducatif Petite Enfance).

Le fonctionnement du service est assuré par 40 salariés à temps plein (dont 27 travailleurs sociaux) organisés en 3 équipes.

Les éléments marquants de 2025 :

- Une stabilité des professionnels ;
- L'évaluation de la Haute Autorité de Santé ;
- Une forte augmentation des mesures en attente.

B / VIE DU SERVICE – L'ACTUALITE 2025

1 . Stabilité du personnel éducatif

L'année 2025 a été marquée par une stabilité du personnel éducatif sur le Pôle Milieu Ouvert. Il n'y a eu que 2 départs d'éducateurs (sur 27 postes) qui ont pu être remplacés dans un délai de moins de 2 mois.

Le recrutement d'une psychologue a eu lieu en avril 2025 à la suite d'une fin de période d'essai en novembre 2024.

C'est davantage l'équipe du secrétariat qui a été instable cette année ; en raison de deux recrutements qui n'ont pas donné satisfaction et un recours à l'Intérim. Ce n'est qu'en toute fin d'année 2025 que la stabilité du secrétariat était à nouveau possible.

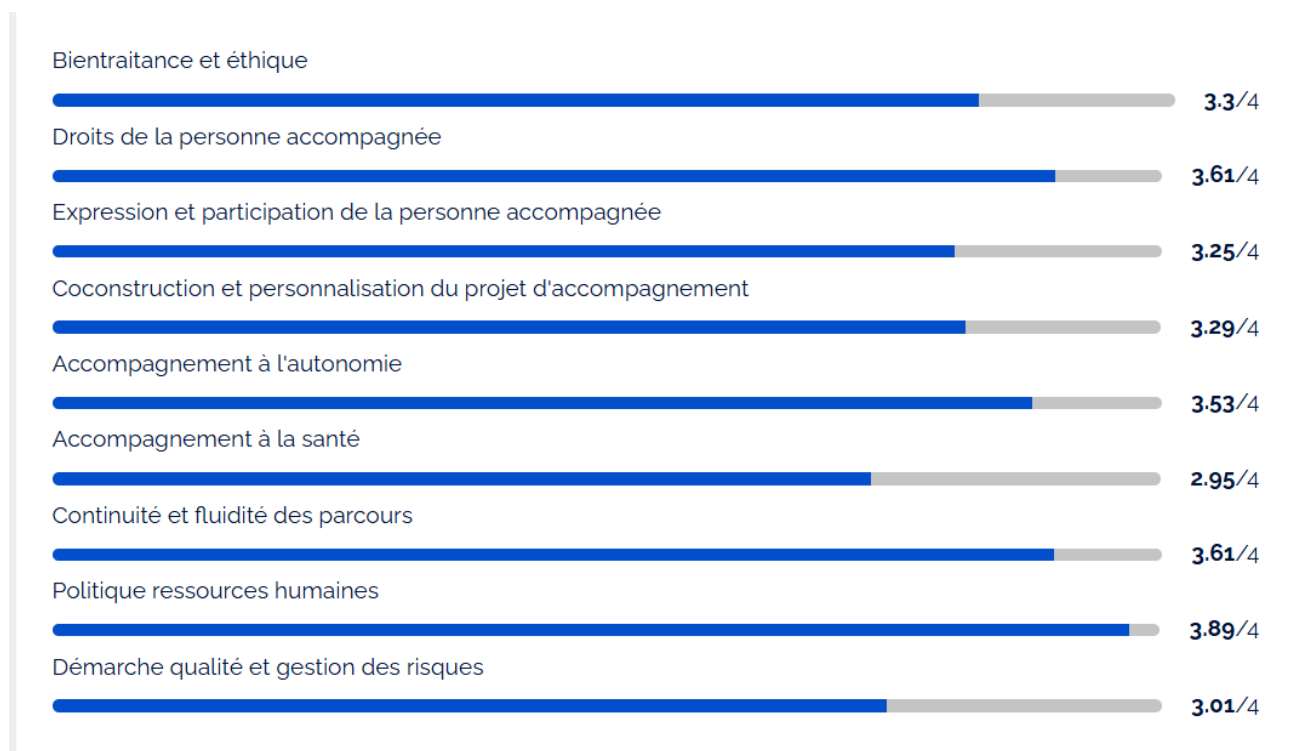
Suite à l'accord de la DSOL, un poste éducatif en CDD pour une durée d'un an a été recruté en décembre 2025 afin d'apporter une réponse de prise en charge aux nombreuses mesures en attente sur les équipes du Service Educatif Adolescent.

2 . Evaluation de la Haute Autorité de Santé (HAS)

Le Pôle Milieu Ouvert a été évalué dans le cadre du référentiel d'évaluation de la Haute Autorité de Santé les 26, 27 et 28 mai 2025.

L'ensemble de l'équipe c'est impliqué de manière dynamique et constructive dans les phases préparatoires de cette évaluation, ainsi que dans les entretiens collectifs et/ou individuels durant les 3 jours d'évaluation.

Cette évaluation a permis aux professionnels de réaliser la qualité de leur travail dans l'accompagnement bienveillant et éthique à l'égard du public accompagné et dans le respect du droit du public accompagné.



Les critères impératifs non validés portent sur des procédures à mettre en place, à réactualiser ou à rendre plus lisible par l'ESSMS :

- Le droit à l'image ;
- Le traitement des plaintes et des réclamations ;
- Les événements graves et indésirables ;
- Le plan de continuité de l'activité et de gestion de crise ;
- Le plan de prévention et de gestions des risques de maltraitance.

Un travail de mise à jour et d'amélioration sera progressivement mis en œuvre en 2026 en impliquant les cadres et les équipes éducatives du service.

3 . Les mesures en attente

L'année 2025 a été marquée par une augmentation des listes d'attente avec un pic à l'été ; cette année nous avons été mandatés pour 247 nouvelles mesures et avons accompagné 638 mineurs et majeurs.

Jusqu'en 2024, les délais de prise en charge n'excédaient pas un trimestre pour les adolescents et un mois pour la petite enfance.

En 2025, ces délais pouvaient aller jusqu'à 5 mois pour les mesures au profit des adolescents et jusqu'à 4 mois pour les mesures à destination de la petite enfance.

Ces mesures en attente, qui nous sont confiées, posent la question de la responsabilité du service dans l'attente de l'attribution. De plus, les situations déjà très dégradées le sont davantage au moment de leur prise en charge.

En août 2025, il a été relevé 90 mesures en attente dont 70 sur le service éducatif adolescents et 20 sur le service éducatif petite enfance.

En octobre, nous avons sollicité un poste « renfort » en CDD d'un an afin de pouvoir diminuer cette liste d'attente plus spécifiquement pour les adolescents. Ce poste a été recruté en décembre ; cela nous permettra d'évaluer sur 2026 l'impact de ce poste supplémentaire sur les mesures en attente.

II - ACTIVITE 2025

A / EN NOMBRE DE JOURNÉES

En 2025, le Pôle Milieu Ouvert a réalisé une activité de 143 291 journées pour un prévisionnel de 137 714 journées.

L'activité réalisée est supérieure au prévisionnel (+ 5 577 journées).

Il y a une suractivité sur les deux services :

- Service Éducatif Adolescents (3,35 %) ;
- Le Service Éducatif Petite Enfance (6,03%).

Le taux d'activité du service est de 104,05% et quasi-exclusivement parisienne.

B / EN NOMBRE DE JEUNES

En 2025, Le Pôle Milieu Ouvert a suivi 638 jeunes - 313 filles (soit 49,05%) et 325 garçons (50,94%) - la répartition des publics est la suivante : 386 adolescents, 84 jeunes majeurs et 168 enfants de 0 à 6 ans.

Les jeunes majeurs représentent 21,76% des accompagnements du SEA.

Le Pôle Milieu Ouvert a été mandaté pour 247 nouvelles mesures et il y a eu 252 fins de mesure.

Nous avons noté moins de nouvelles mesures qu'en 2024, ce qui s'explique principalement par deux facteurs :

- En 2024, l'extension d'activité du SEPE a permis 40 nouvelles mesures supplémentaires
- La durée des mesures est plus longue donc moins de nouvelles mesures possibles.

C / LES ADOLESCENTS

Les jeunes en AEMO Renforcé sont très souvent dans des situations de danger multifactorielles.

Les difficultés dans le champ scolaire et les troubles du comportement sont les éléments de danger les plus significatifs et les plus facilement identifiables chez les adolescents accompagnés par le service. Les expressions de mal-être liées à des fragilités de santé mentale sont également très représentées (consommations, dépressions, troubles psychiatriques...) à l'entrée de la mesure, mais peuvent être également repérées après plusieurs mois d'accompagnement, ce qui vient augmenter le nombre de jeunes fragilisés par des troubles psychiques.

Les problématiques familiales identifiées en début de mesures sont également multifactorielles: les violences psychologiques (rejet, humiliation, dévalorisation, rigidité éducative, climat incestuel, absence de différenciation générationnelle...) et les négligences (parents non disponibles, manque d'intérêt, négligence de soins, manque d'affection...) sont présentes dans plus d'un tiers des familles ; les violences physiques et les fragilités psychologiques d'un ou des parents sont repérées dans un tiers des familles.

Les troubles psychiatriques avérés ou suspectés sont présents pour environ 10% des familles.

D / LES JEUNES MAJEURS

En 2025, le SEA a suivi 84 jeunes majeurs. Cela représente 21,76% des accompagnements du SEA.

Il y a eu 28 nouvelles mesures d'AED Jeune Majeur et pour 19 d'entre elles, il s'agit d'une poursuite de la mesure AEMO (18) ou AED Mineur (1). Cela témoigne de l'importance d'une continuité de parcours pour favoriser les mesures jeunes majeurs.

E / LA PETITE ENFANCE

En 2025, le SEPE a exercé 172 mesures (164 AEMO et 8 AED Mère/Enfant).

Les 164 mesures d'AEMO représentent l'accompagnement de 112 familles différentes dont 36 fratries. Le service a accompagné dans le cadre des AEMO, 83 garçons et 81 filles.

Il y a eu 61 nouvelles mesures et 81 renouvellements. L'âge moyen d'entrée sur le service est 2 ans, dont 28 enfants de moins de 2 ans.

Le public concerné par les mesures d'AEMO Petite Enfance est impacté par la précarité du logement. 57% vivent dans un logement stable mais 43% sont en situation d'hébergement.

À cela vient s'ajouter le facteur des conditions de vie inadaptées aux enfants en bas-âge (insalubrité, promiscuité...).

Bien que ces indicateurs ne soient pas directement des faits de mise en danger, cela s'ajoute aux éléments multifactoriels qui fragilisent la situation des mineurs et de leurs parents. Cela peut également être un frein au développement des compétences parentales.

En début de mesure, nous pouvons identifier plusieurs problématiques cumulatives qui composent la dynamique familiale.

Les négligences (parents non disponibles, manque d'intérêt, négligence de soins, manque d'affection...) sont identifiées dans 60% des dynamiques familiales.

Les fragilités psychologiques sont présentes pour 45% des familles accompagnées et 20% des familles sont impactées par un trouble psychiatrique suspecté ou avéré.

Les conflits de couple (44%) et les violences conjugales (38%) sont des problématiques massivement présentes dans les dynamiques familiales. Il est donc très souvent nécessaire de repositionner l'enfant au centre de l'accompagnement et de faire référence au couple parental et non au couple conjugal.

23% des familles connaissent également une séparation conflictuelle.

Ce cumul de problématique peut être une difficulté pour garder l'enfant au centre de la mesure d'AEMO.

Plusieurs éléments de risque ou de danger à l'origine de la mesure peuvent être identifiés pour un enfant. Pour les 61 nouvelles mesures mandatées en 2025, les négligences/carences éducatives sont identifiées dans une famille sur deux (51%).

L'absence de stimulation et d'ouverture sur l'extérieur sont repérées pour 41% et souvent, par conséquence, un retard de développement est observé (41%).

Le défaut de soins est présent chez 31% des enfants.

Les enfants accompagnés par le Service Éducatif Petite Enfance sont pour une grande majorité d'entre eux dans des situations de danger ou de risque de danger multifactorielles.

III - LES ACTIONS COLLECTIVES

Les actions collectives restent un point fort du projet de service qui confirme leur nécessité auprès des adolescents et jeunes majeurs et leur développement auprès du public petite enfance.

Service Éducatif Adolescents

À travers ces actions collectives, il s'agit de favoriser le lien des jeunes avec le service, de faire tiers dans la relation entre le jeune et son éducateur et d'avoir un autre regard sur le jeune. Lors de ces ateliers, la dimension du groupe est fondamentale. En effet, les jeunes sont amenés à rencontrer d'autres jeunes et faire l'expérience du groupe.

Le cadre de ces ateliers est pensé comme un espace de découverte, d'expérimentation, de réflexion et d'expression afin de valoriser les jeunes, de leur donner confiance en eux, mais aussi de les amener à développer un esprit critique et de penser par eux-mêmes.

Au total, 214 jeunes de 14 à 20 ans ont profité des actions collectives dont 56% de filles et 44% de garçons.

Il y a eu 38 actions collectives organisées pour l'année 2025 + 1 Séjour.

Au total, 164 jeunes de 14 à 20 ans ont profité des actions collectives dont 61,5% de filles et 38,5% de garçons.

Service Éducatif Petite Enfance

Le SEPE déploie des activités collectives pendant et hors vacances scolaires avec les objectifs suivants :

- Créer du lien parent-enfant ;
- Donner un accès aux familles sur l'extérieur et leur permettre de reproduire des activités si possibles en autonomie ;
- Evaluer la qualité de la prise en charge des enfants par les parents ;
- Accompagner la prise en charge quotidienne des enfants par les parents.

- En 2025, le SEPE a réalisé 31 activités collectives, dont 14 dans le cadre de cycle d'activité et 17 lors des vacances scolaires.
- Sur ces 31 actions, 150 participants se sont rassemblés, dont 86 enfants et 64 parents.

IV - CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026

En 2025, le Pôle Milieu Ouvert confirme son rôle central dans le dispositif parisien de protection de l'enfance, avec une activité soutenue et en constante progression, illustrée par 143 291 journées réalisées et l'accompagnement de 638 jeunes et enfants. Cette dynamique témoigne à la fois de l'engagement des équipes et de l'augmentation des besoins sur le territoire. Toutefois, cette montée en charge s'accompagne de tensions importantes, notamment l'allongement des délais de prise en charge pouvant atteindre plusieurs mois et l'augmentation significative des mesures en attente, révélant une saturation du dispositif.

Les publics accompagnés présentent des problématiques de plus en plus complexes, souvent multifactorielles, marquées par des fragilités psychiques, des difficultés familiales et, pour la petite enfance, des conditions de vie précaires. Dans ce contexte, le service a su maintenir la qualité de ses interventions, comme en témoigne l'évaluation de la Haute Autorité de Santé, tout en développant des modalités d'accompagnement diversifiées et complémentaires, notamment à travers le travail pluridisciplinaire, la psychopédagogie et les actions collectives.

L'année 2026 devra permettre d'évaluer l'impact des renforts récemment mobilisés, de réduire les listes d'attente et de consolider les procédures internes, notamment à la suite de l'évaluation de la Haute Autorité de Santé.

Protection de l'enfance

FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE



8, rue de Paradis / 73, rue Denis Roy
95100 ARGENTEUIL

Dirigé par :
Monsieur El Bekkay LATRACH

I - INTRODUCTION

➤ *Présentation de la structure*

Le Foyer Éducatif La Manoise est un établissement agissant dans le champ de la Protection de l'Enfance. Il reçoit, sur décision administrative ou judiciaire, des garçons et des filles âgés de 14 à 18 ans, confiés au titre d'un besoin de protection. La prise en charge de ce public peut se prolonger jusqu'à l'âge de 21 ans (Accueil Provisoire Jeune Majeur). L'établissement dispose de l'autorisation du Conseil Départemental du Val-d'Oise pour l'exercice de ses missions.

➤ *Plusieurs modalités d'accueil*

- Un internat éducatif de 10 places (6 chambres individuelles et 2 chambres doubles). Vie quotidienne en collectivité avec une présence continue de l'équipe éducative.
- Deux studios intégrés (2 places). Indépendants et situés dans le même pavillon que l'internat ; ce dispositif permet aux jeunes de se mesurer aux réalités de la vie en autonomie tout en étant proches de l'équipe éducative.
- Un appartement de type F3 (en diffus) recevant 2 jeunes (2 garçons ou 2 filles). L'accompagnement éducatif se fait toujours en grande proximité (2 rencontres hebdomadaires au minimum avec l'équipe éducative).
- 21 studios (13 en diffus et 8 en soutenu) pour un hébergement totalement individualisé pour un accompagnement éducatif favorisant l'évolution de chaque jeune vers une plus grande autonomie.

II - ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES ET FAITS MARQUANTS

A / L'ACTIVITÉ

Le Foyer Éducatif « La Manoise » a **réalisé 12 121 journées** pour une activité prévisionnelle retenue à 11 700 journées, soit un **excédent de 421 jours**. À noter que l'ensemble des jeunes accueillis au sein de l'établissement sont originaires du Val-d'Oise.

2025 a connu une activité soutenue sur l'ensemble de l'année au sein des trois dispositifs avec un taux d'occupation de 99% pour l'internat, de 99% pour l'autonomie soutenue et 90% pour l'autonomie en diffus.

L'établissement a reçu **197 demandes d'admission sur l'année 2025**, ce chiffre est en légère baisse en comparaison de l'année 2024.

B / SYNTHÈSE QUALITATIVE

En 2025, l'institution a accompagné 49 jeunes, dont 32 jeunes présents au 31/12/2025 et 15 admissions externes. Deux passages ont eu lieu de l'internat vers la semi-autonomie.

La **durée moyenne de séjour calculée est de 21,33 mois** ; soit une baisse de 5,87 mois par rapport à l'année 2024.

➤ Les sorties

17 jeunes ont quitté de façon définitive l'établissement au cours de l'année 2025 selon les modalités suivantes :

- 7 en Foyer Jeunes Travailleurs : ce travail s'est réalisé en lien avec l'ASE à leur majorité dans le cadre de l'Accueil Provisoire Jeune Majeur ;
- 5 retours en famille ;
- 1 orientation vers d'autres établissements sociaux du Val-d'Oise ;
- 1 jeune en autonomie ;
- 2 en situation de fugue ;
- 1 orientation sur le dispositif MNA.

➤ Scolarité

En juin 2025, sur 11 jeunes inscrits à des examens de l'Éducation Nationale, **9 jeunes ont obtenu leur diplôme** :

- 3 Baccalauréats ;
- 4 Brevets des Collèges ;
- 2 Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP).

2 jeunes n'ont pas obtenu leur Baccalauréat.

C / FAITS MARQUANTS 2025

1 . L'adhésion au placement

L'adhésion de l'adolescent au placement en MECS est encore aujourd'hui, un défi pour une équipe éducative qui tente, à travers un accompagnement de proximité, la création d'un lien éducatif et de confiance avec le temps, afin de permettre aux jeunes de donner du sens à leur présence au sein de l'institution.

2 . Scolarité, formation et lutte contre les ruptures de parcours Scolarité, formation et lutte contre les ruptures de parcours

a) Accompagnement éducatif au raccrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur de l'accompagnement éducatif, car **l'accès à la scolarité demeure un levier essentiel d'insertion, de construction identitaire et d'avenir pour les jeunes.**

L'accompagnement individualisé et les dispositifs spécialisés constituent ainsi des leviers essentiels pour redonner confiance, sens et perspectives d'avenir aux jeunes en difficulté.

b) L'apprentissage comme levier d'insertion et de préparation à la majorité pour une partie du public

En lien avec les référents de l'ASE, certains jeunes accueillis sont orientés sur des études dites courtes et sont préparés à la majorité avec une épargne financière, une intégration, une régularisation administrative...

Pour la rentrée 2025, l'équipe éducative d'internat a accompagné 4 jeunes à la rentrée scolaire 2025 sur des études d'apprentissages : 1 apprenti en CAP Cuisine, 1 en Carrosserie, 1 en Mécanique automobile et 1 en Boulangerie.

Le parcours en apprentissage de ces jeunes leur ont permis de bénéficier d'un accompagnement financier et administratif plus avancé. Le barème imposé demande une participation de 10% du salaire pour un jeune sur le dispositif de studio regroupé et 15% du salaire pour les apprentis étant sur l'internat.

3 . L'accompagnement psychologique

En 2025, à l'internat et sur le dispositif de semi-autonomie de La Manoise, chaque jeune a bénéficié d'un premier entretien psychologique à son arrivée. Ce temps de rencontre vise à présenter le cadre et le rôle de la psychologue, à expliciter le sens de cet espace de parole. Il permet également d'évaluer la demande, quand il y en a une, ainsi que la pertinence d'un suivi. Enfin, les temps collectifs proposés de façon hebdomadaire à l'internat et bimensuelle sur le dispositif de semi-autonomie permettent de créer un lien, moins formel et rendre la fonction du psychologue plus accessible et diminuer les résistances à la rencontre individuelle.

4 . Actions collectives et camps chantier

Au sein du dispositif de la semi-autonomie, les professionnels ont engagé une réflexion afin de proposer des actions éducatives permettant de favoriser la participation des jeunes et de maintenir une dynamique collective au sein du service durant la période estivale. Dans cette perspective, plusieurs initiatives ont été mises en place, notamment l'organisation de sorties collectives ainsi que la participation de certains jeunes à des camps chantier solidaire.

Le chantier éducatif constitue un support pertinent dans l'accompagnement des jeunes. Il leur permet de s'impliquer dans une activité concrète et collective, favorisant le développement du sens des responsabilités et l'apprentissage du travail en équipe et de rencontre.

Pour l'année 2026, nous anticiperons au mieux afin d'optimiser la période d'été et ce, en lien avec chaque jeune.

D / QUOTIDIEN INVESTI AUTOUR DE THÉMATIQUES-CLÉS

L'accompagnement des jeunes ne se limite pas à la scolarité. Il se prolonge dans la vie quotidienne, notamment à travers des projets concrets de gestion du budget et d'apprentissage de l'autonomie, afin de préparer chacun à devenir acteur de sa vie future. Que ce soit dans leur participation à leur prise en charge ou dans le cadre des contrats jeunes majeurs, c'est tout un processus de travail, en proximité, que l'équipe porte quotidiennement auprès de ces adolescents placés.

1 . Projet d'éducation financière : comprendre, accompagner et gérer son budget

Le projet annuel 2025 autour de la finance présente une richesse éducative considérable. Il ne se limite pas à transmettre des connaissances techniques, mais vise à accompagner les jeunes dans une véritable construction de leur autonomie, à travers une approche concrète, progressive et adaptée à leur réalité.

En s'appuyant sur des situations réelles et des thématiques proches de leurs préoccupations quotidiennes, le projet favorise une éducation à l'autonomie et à la citoyenneté. Les jeunes apprennent à naviguer dans les dispositifs économiques et sociaux qui structurent la vie adulte. L'un des aspects majeurs de ce travail éducatif réside dans la méthode utilisée. En laissant les jeunes choisir la thématique et en construisant le projet avec eux, l'équipe éducative favorise une pédagogie participative et engageante (jeux éducatifs, interventions de professionnels, mises en situation, simulations budgétaires, ateliers pratiques...).

2 . Les contrats jeunes majeurs : entre accompagnement et engagement réciproque

Le Contrat Jeune Majeur est destiné aux jeunes âgés de 18 à 21 ans, il vise à favoriser leur accès progressif à l'autonomie sociale et professionnelle, notamment à travers l'accès au logement, à la formation, à l'emploi à la stabilité personnelle : **leur projet de vie**.

Dans le cadre de ce dispositif, l'équipe éducative s'engage dans un accompagnement individualisé à partir d'une évaluation régulière des besoins, des capacités et de l'implication du jeune, dès l'entrée dans le service. Cette démarche permet d'inscrire le jeune dans une dynamique de responsabilisation et de projection vers l'avenir.

Les décisions de non-renouvellement du CJM, lorsqu'elles interviennent, s'inscrivent dans un cadre réfléchi, argumenté et concerté, prenant en compte l'évolution de la situation du jeune, son engagement et les perspectives réalistes d'autonomie. Ces décisions sont accompagnées d'un travail d'anticipation de la sortie du dispositif, avec l'orientation vers des solutions adaptées.

Une attention particulière est portée aux Mineurs Non Accompagnés, pour lesquels les démarches administratives constituent un enjeu majeur. L'équipe éducative est fortement mobilisée sur l'accompagnement à l'accès aux droits, notamment l'obtention des documents d'identité et la constitution des dossiers de demande de titre de séjour.

3 . La participation des jeunes placés : le juste équilibre entre enjeux institutionnels, obligation légale et préoccupation départementale

Le dispositif accueille un public composé de Mineurs Non Accompagnés (MNA) et de jeunes mineurs et majeurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Dans ce contexte, la prise en compte de leur parole constitue un enjeu central de l'accompagnement éducatif, visant à favoriser leur autonomie progressive, leur responsabilisation et leur insertion sociale, tout en tenant compte de la diversité de leurs parcours, de leur situation administrative et de leurs repères culturels.

Conformément aux principes de la Loi 2002-2, plusieurs outils et modalités favorisant l'expression des jeunes sont mobilisés. Le Livret d'accueil et le Règlement de fonctionnement permettent une information claire sur leurs droits et devoirs, ainsi que sur les modalités de participation au sein du dispositif. Le projet éducatif individualisé (PEI), élaboré avec le jeune, constitue un support essentiel de co-construction du parcours, intégrant ses besoins, ses objectifs et ses aspirations.

Le Département du Val-d'Oise a décidé de la création du « Haut Conseil des Jeunes Confiés » qui vise à associer directement les jeunes concernés aux réflexions et décisions les touchant. Le Haut Conseil est composé d'une vingtaine de jeunes âgés de 8 à 21 ans, confiés à l'Aide Sociale

à l'Enfance. La Manoise s'est inscrite dans ce projet avec la participation de plusieurs jeunes confiés et de deux éducatrices.

Placé sous l'autorité de la Présidente du Conseil Départemental et animé par les services départementaux, le Haut Conseil a pour objectif de recueillir une parole directe et collective des jeunes. Elle permet de faire remonter leurs parcours et leurs vécus au sein des familles d'accueil et des MECS, ainsi que leurs attentes, leurs interrogations concernant leurs droits et leurs besoins.

4 . Les partenaires

Le Foyer La Manoise poursuivra en 2025, sa volonté de répondre activement aux invitations émanant des structures du territoire. Cette présence régulière s'inscrit dans une démarche proactive visant à maintenir une connaissance actualisée des ressources locales, des évolutions du secteur et des dispositifs existants ou émergents. C'est ainsi, que nous répondrons présents et rencontrerons entre autres les partenaires cités plus loin.

Citons l'**association l'Amical du Nid** : association engagée dans la lutte contre la prostitution et dans l'accompagnement des personnes en situation ou en danger d'exploitation sexuelle. Ce partenariat est né du constat partagé par l'équipe éducative que parmi les jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, certains sont aujourd'hui concernés ou exposés à des situations de prostitution, nécessitant une vigilance accrue.

La Manoise s'appuie également sur des partenariats locaux habituels (**les associations KOULAL, « Repairs95 » et « Point commun »**). Travailler avec des associations et les acteurs du territoire permet aux jeunes de découvrir de nouvelles ressources, de s'ouvrir au monde extérieur et de renforcer leur insertion sociale.

Dans une volonté d'ouverture vers l'extérieur et de travail en réseau, ces apports ont permis d'enrichir l'accompagnement proposé aux jeunes par des interventions spécialisées, répondant à des enjeux de prévention, de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté.

E / FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

1 . Mouvements du personnel et organisation du travail

En 2025, l'établissement a connu plusieurs mouvements :

- Le recrutement d'une cheffe de service sur le dispositif de semi-autonomie ;
- La démission d'une éducatrice du dispositif de semi-autonomie ;
- Le recrutement de deux éducatrices sur la semi-autonomie.

Les autres recrutements ont été réalisés dans le cadre de contrats à durée déterminée en remplacement exclusivement des surveillants de nuit en congés, arrêt maladie ou en formation.

2 . Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé

Depuis janvier 2025, l'établissement a renforcé ses dispositifs de prévention et de sécurité à destination des surveillants de nuit ainsi que des salariés amenés à intervenir et/ou à se déplacer seuls dans le cadre de leurs missions par la mise en place d'un Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé (DATI).

En cas de danger ou de situation nécessitant une intervention rapide, ce système permet le déclenchement d'une alerte immédiate auprès d'une société de sécurité dédiée.

3 . Formation professionnelle

Tant sur le dispositif d'internat que de la semi-autonomie, plusieurs professionnels ont pu bénéficier des formations dispensées, entre autres, par l'association PARE, spécialisée dans la prévention des risques prostitutionnels et l'accompagnement des situations de vulnérabilité.

Aussi, des membres de l'équipe éducative ont pu bénéficier d'une formation portant sur les psychos trauma de l'enfant et de l'adolescent.

III - PERSPECTIVES 2026

➤ *Livret d'accueil et Plan de Continuité de l'Activité*

Comme évoqué au début de ce rapport d'activité, la stabilité des équipes et le problème de recrutement a ralenti la mise en place des perspectives inscrites dans le cadre du rapport d'activités précédent. Nous espérons finaliser, sur l'année 2026, la mise à jour du Livret d'accueil et des trois Règlements de fonctionnement.

Sur le même registre, l'élaboration et la mise en place du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) doivent se poursuivre, conformément aux recommandations de la dernière évaluation.

➤ *Poursuite et consolidation du partenariat avec l'Amicale du Nid*

Dans une logique de continuité et au regard des enjeux repérés en 2025, l'établissement envisage pour l'année 2026 de poursuivre et consolider la collaboration engagée avec l'Amicale du Nid. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les orientations du projet éducatif et dans les missions de prévention et de protection portées par la structure auprès des adolescents accueillis.

IV - CONCLUSION

L'année 2025 a été traversée par des rencontres, des avancées parfois discrètes mais essentielles. Chaque situation accueillie est venue rappeler que le placement ne se résume pas à une mesure administrative, mais qu'il engage des parcours de vie souvent fragilisés, nécessitant du temps, de la présence et une attention constante.

Au fil de l'année, les équipes ont accompagné des jeunes aux histoires singulières, parfois marquées par la rupture, l'instabilité ou la défiance. L'adhésion au placement, lorsqu'elle a pu émerger, s'est construite pas à pas, à travers le quotidien partagé, la répétition des repères et la constance du cadre. Les petits progrès, une parole qui se libère, un engagement dans un projet, une démarche administrative menée à terme ont souvent constitué des étapes déterminantes dans la construction de leur parcours.

Les projets collectifs, les actions partenariales et les temps d'ouverture vers l'extérieur ont permis aux jeunes de se projeter autrement, de découvrir leurs capacités et de prendre une place plus active dans leur environnement.

Enfin, l'établissement s'inscrit dans une volonté constante d'améliorer les conditions d'accueil et de travail, au bénéfice des jeunes et de l'ensemble des professionnels.

Protection de l'enfance

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU 75)



**31, rue Didot / 9, rue Henri Regnault
75014 PARIS**

Dirigé par :
Monsieur Hermann KONCHOU

I - PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT

1 . Présentation de l'établissement

L'établissement SAU 75 a pour mission d'accueillir, évaluer et orienter des adolescents confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, avec une capacité de 24 places, ouvert 24/7, et dirigé par Hermann KONCHOU. Situé à Paris 14e, l'établissement dispose d'un agrément de l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les effectifs de la structure se décomposent de la façon suivante : 1 directeur, 2 chefs de service, 2 psychologues, 16 éducateurs spécialisés, 1 animateur socio-éducatif, 1 agent d'entretien, 1 ouvrier polyvalent, 2 secrétaires, 2 cuisinières, 6 surveillants de nuit. Les bâtiments sont la propriété de l'ANRS pour le site de Didot et la location pour le site de Regnault. Son fonctionnement se fait sur la base d'un financement par prix de journée de la Ville de Paris. L'autorisation a été renouvelée en 2017 pour une durée de 15 ans.

2 . Contexte 2025 et enjeux majeurs

Suivant l'Arrêté de la Ville de Paris du 12 décembre 2022, l'évaluation externe du SAU 75 s'est L'année 2025 a été marquée par des événements indésirables, une évaluation externe et un changement RH avec le départ du directeur. Les enjeux du SAU 75 se caractérisent par :

- l'inconditionnalité de l'accueil ;
- la non-adhésion au placement ;
- des événements indésirables en fin d'année ;
- une évaluation externe validée induisant un plan d'action en cours pour 2026 ;
- l'arrivée d'un nouveau directeur, dans un contexte de turn-over et de fragilisation des équipes.

II - ACTIVITES ET DYNAMIQUE DU SAU 75

Le nombre de jeunes accueillis a diminué de 11% par rapport à 2024, avec 96 jeunes accueillis en 2025 :

- 117 jeunes ont été accompagnés en 2025, contre 129 en 2024 ;
- Durée moyenne de séjour : 4 à 5 mois, avec une majorité en internat ou familles-relais ;
- 8 058 journées d'accueil, en baisse de 342 par rapport à 2024 ;

- Taux d'occupation : 92% (objectif 96%), impacté par la baisse d'activité ;
- Durée de séjour : majorité (43%) inférieure à 30 jours, 15% entre 30-70 jours, 17% entre 120-180 jours, 15% plus de 180 jours ;
- Flexibilité dans l'hébergement pour les cas complexes.

1 . Profil et caractéristiques des jeunes accueillis

Les jeunes ont principalement entre 12 et 16 ans (81%), avec 65% de filles :

- 19% ont plus de 17 ans ;
- La majorité (46%) ont entre 15-16 ans, 35% ont entre 12-14 ans ;
- 30% de leur situation scolaire n'était pas renseignée à l'entrée ;
- 18% déscolarisés à l'arrivée, 7% en décrochage, 3% non scolarisés ;
- À la sortie, 55% sont scolarisés ou en formation, 8% déscolarisés, 7% en décrochage ;
- La déscolarisation à l'entrée a fortement diminué depuis 2024 (56% à 28%).

2 . Modalités d'accueil et orientations

Les admissions sont majoritairement judiciaires (70%), avec 54% sous ordonnance de placement provisoire par le juge des enfants :

- 28% des placements de mise à l'abri selon l'article L223-2-2 ;
- 54% des fins de prise en charge sont dues à des fugues, 29% à un manque d'adhésion ;
- La majorité des jeunes (65%) ont un parcours d'orientation travaillé, avec une diversification vers la semi-autonomie, les MECS ou le retour au domicile familial ;
- Fugues (54%) et non-adhésion (29%) sont les principales causes de fin de prise en charge.

On observe une difficulté accrue à maintenir l'engagement des jeunes dont la rupture est souvent subie.

3 . Évaluation et suivi des situations

L'évaluation complète des mineurs a concerné 45% des situations en 2025, en baisse par rapport à 2024. La réduction de la durée de séjour limite la réalisation d'évaluations approfondies. 21% des situations n'ont pas été synthétisées, 28% non concernées. La mission d'évaluation est en mutation, avec un impact sur la qualité de l'accompagnement.

4 . Difficultés et défis des mineurs en accueil d'urgence

La prise en charge des mineurs confrontés à de multiples difficultés est compliquée et rencontre souvent des refus d'adhésion à l'accompagnement éducatif. Les mineurs adressés au SAU 75 cumulent parfois diverses problématiques : fugues, prostitution, consommation de stupéfiants et violence. Ces situations détériorent leur parcours et complique l'élaboration d'un projet d'orientation. On note enfin de nombreux refus d'admission par les établissements, réticents à accueillir des adolescents à risques.

5 . Travail éducatif et relation avec les jeunes

L'accompagnement éducatif repose sur la relation, essentielle pour accueillir, évaluer et orienter :

- La relation éducative est centrale, avec des rapports réguliers entre éducateurs et adolescents ;
- Taux d'engagement : 72% en 2022, 65% en 2023, avec des réunions d'équipe, supervisions et synthèses ;
- Pratiques cliniques et supervision bimensuelle pour questionner et améliorer les pratiques ;
- Différences entre service d'accueil d'urgence et foyer éducatif classique : relation rapide, investissement immédiat mais limité dans le temps (10 semaines).

6 . Suivi psychologique et accompagnement

Les psychologues interviennent pour soutenir les adolescents, en entretien et dans la vie collective :

- Psychologue du site Didot : rencontres formelles et informelles, soutien à l'adaptation, dédramatisation ;
- Psychologue du site Regnault : évaluations initiales, entretiens quotidiens pour identifier d'éventuelles crises, soutien à la reconstruction ;
- En 2025, majorité de jeunes suivis par la psychologue, avec une articulation renforcée entre soins psychiatriques et éducatifs ;
- Difficultés accrues d'orientation, avec des situations complexes et prolongées, notamment pour les jeunes suivis dans le cadre des mesures de la PJJ ;
- En 2025, 3 sorties d'hospitalisation, 3 préconisations, 7 traitements médicamenteux sur le site Didot ; 4 sorties, 5 préconisations, 14 traitements sur le site Regnault.

7 . Suivi médical et partenariat avec les structures de santé

L'accompagnement médical est prioritaire, avec bilan de santé dès l'admission et suivi continu :

- Partenariat avec l'Espace Santé Jeunes Guy-Môquet pour des soins rapides et un accompagnement par l'équipe éducative ;
- Démarches pour des soins spécialisés, notamment médicamenteux liés à des troubles psychiatriques ;
- Collaboration notamment avec des infirmières et des sage-femmes pour la prise en charge des jeunes enceintes ;
- Prise en charge active des traitements par des paramédicaux, avec suivi régulier.

8 . Activités socio-culturelles et projets d'intégration

Malgré les difficultés, le SAU a maintenu une offre variée d'activités pour favoriser l'épanouissement :

- 9 spectacles organisés en 2025, avec 60 participants, intégrant cirque, théâtre, musique, magie, stand-up ;
- Ateliers créatifs : création de jeux vidéo, courts-métrages, ateliers cinéma, écriture de rap ;
- Partenariats avec les associations : Florimont, APSV, Coeur Martial, pour des activités sportives, citoyenneté, prévention.
- Visites culturelles : studios de cinéma, Parc des Princes, Roland-Garros, Stade de France ;
- Activités sportives : Laser Game, Escape Game, escalade, trampoline ;
- Projet jardin partagé : 2 parcelles, 9 participants, semis de persil, menthe, radis, récolte ;
- Séjours d'été : Futuroscope, Bordeaux, Château de Versailles, avec intégration de jeunes de différents sites ;
- Autres actions : ateliers de musique, sorties culturelles, participation à des événements sportifs ;
- Difficulté à maintenir une offre large face aux comportements inadaptés et refus d'activités.

9 . Analyse des statistiques et évolution des profils

Les statistiques montrent une mutation importante du profil des jeunes, avec une réduction du séjour moyen :

- 50% des mineurs séjournent moins de 30 jours, 11% entre 30 et 60 jours ;
- La durée moyenne de séjour est passée de 90-110 jours à environ 10 semaines en 2024-2025 ;
- Amélioration de l'état scolaire à l'arrivée : 28% déscolarisés en 2025 contre 56% en 2024 ;
- Augmentation des jeunes en fugue, situation persistante malgré interventions ;
- 40% des jeunes refusent le placement ou considèrent l'accueil comme un simple hébergement ;

- Évolution vers des situations plus complexes, avec plus de ruptures et de fins de prise en charge ;
- Difficultés à adapter les dispositifs aux profils des jeunes, nécessitant une réflexion sur le parcours global.

III - PERSPECTIVES 2026

Le SAU 75 vise une amélioration continue, avec des plans d'action pour renforcer la qualité et la sécurité avec, notamment, la mise en œuvre des axes d'amélioration suivants :

- Mise en œuvre de plans pour répondre aux exigences de la Haute Autorité de Santé ;
- Renforcement du recrutement et de la stabilité des équipes, amélioration des conditions de travail ;
- Appropriation de l'accueil inconditionnel (10 semaines), tout en gérant les risques liés aux profils à risques ;
- Réflexion collective sur la gestion des crises, la sécurité et l'organisation du temps de travail ;
- Actualisation des outils institutionnels pour refléter les nouvelles orientations et missions ;
- Formation collective de l'ensemble des professionnels SAU 75 sur des thématiques spécifiques : Agressivité et Conduite à Risque à l'Adolescence.

Dans cette dynamique, les outils, issus de la Loi du 2 janvier 2002, tels que le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et l'ensemble des documents institutionnels, seront actualisés afin de refléter au plus juste les nouvelles orientations, les missions et les modalités d'intervention du SAU 75.

Protection de l'enfance

SYNERGIE



9, rue Jacques Hillairet
75012 PARIS

Dirigé par :
Monsieur Alexandre DIVET

I - INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU SERVICE

Synergie est autorisé à accueillir 46 garçons âgés de 14 à 21 ans dits Mineurs ou Majeurs Non Accompagnés. Ils sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris au titre de l'assistance éducative (article 375 du Code Civil), dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP), ou en accueil provisoire (article 322-2, 222-5 du CASF).

Ces mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, en voie d'autonomisation, sont hébergés en appartements diffus et bénéficient d'une plateforme de mobilisation nommée « Accueil de jour » ainsi que d'une équipe pluridisciplinaire pour les accompagner dans leur projet de vie en France.

II - FAITS MARQUANTS EN 2025

A / POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION ET ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES

1 . Augmentation du nombre de jeunes accueillis et de logements

L'extension du service a été effective dès le début du mois de janvier avec l'accueil de 6 jeunes supplémentaires portant la capacité d'Accueil à 46 places.

L'accès à 2 nouveaux logements dans Paris a ainsi permis de finaliser cette extension mais également d'améliorer les conditions d'hébergement en augmentant entre autres le nombre de chambres individuelles.

L'accès à un troisième logement supplémentaire dans Paris a permis de restituer une maison jusque-là louée à Aubervilliers, qui aurait nécessité de lourds travaux de réhabilitation.

L'accueil a fait comme tous les ans l'objet d'une attention particulière de la part des différents professionnels qui interviennent dans la prise en charge des jeunes MNA à Synergie, que ce soit au niveau de l'accueil de jour mais également des logements dans lesquels les jeunes sont hébergés.

2 . De nouveaux locaux d'Accueil de Jour

Les recherches qui étaient engagées depuis plus d'un an ont finalement abouti à l'accès à de nouveaux locaux d'Accueil de jour dans le même arrondissement de Paris à savoir le 12ème , à compter du 15 mai 2025. Différents travaux et démarches auprès de la Préfecture ont été réalisés

afin d'obtenir pour ces locaux la qualification d'ERP de 5ème catégorie de type W, et répondre aux exigences inhérentes à l'accueil du public. L'autorisation a été octroyée par le service compétent de la Préfecture de Police en date du 18 juillet 2025, nous permettant ainsi d'accueillir les jeunes MNA pris en charge à Synergie ainsi que les salariés. Certains travaux seront néanmoins à finaliser au début de l'année 2026.

Ces nouveaux locaux offrent un cadre plus adapté grâce à une superficie doublée et une meilleure luminosité renforçant de fait la qualité d'Accueil et de travail. Leur situation géographique est également un point fort car situés à proximité de nombreuses stations de métro.

3 . Une équipe pluridisciplinaire renforcée

Corolaire de l'extension du service, le recrutement d'un éducateur spécialisé supplémentaire ainsi que d'une conseillère en insertion professionnelle est venu renforcer l'équipe déjà existante permettant ainsi une meilleure organisation du service ainsi qu'un accompagnement plus soutenu au niveau des jeunes mais aussi plus spécifique. Notons également que le temps de la psychologue a été augmenté afin de mieux répondre aux besoins identifiés.

Bien que nous n'ayons eu que peu de mouvements de personnel cette année, il est néanmoins à noter qu'un éducateur spécialisé ainsi que la cheffe de service ont quitté Synergie pour d'autres projets professionnels durant l'été 2025. Les 2 professionnels qui ont été recrutés sur ces postes se sont rapidement intégrés à l'équipe et se sont inscrits dans une continuité du travail engagé. Ils ont été accueillis et accompagnés dans le cadre d'un projet d'intégration individualisé qui a permis de faciliter leur prise de poste. Des recrutements qui se sont effectués cette année encore avec le soutien des professionnels du siège de l'ANRS.

Nous sommes donc parvenus à finaliser le recrutement de 100% du personnel durant l'année 2025.

4 . Partenariats

Cette année encore, le travail en partenariat et en réseau a été consolidé afin de répondre au mieux aux besoins identifiés pour les jeunes dans le cadre de leur projet.

Ce travail s'est déployé plus spécifiquement autour de 4 axes en particulier :

- L'accès et la continuité des soins ;
- L'insertion sociale et professionnelle ;
- L'accès au droit commun, à la culture et aux loisirs ;
- La réorientation des jeunes.

B / L'ACTIVITÉ DU SERVICE

1 . Activité réalisée

Synergie a réalisé 16 738 journées durant l'année 2025, ce qui correspond à un taux d'occupation de 99,69%. 67 jeunes ont été suivis par les professionnels de l'équipe, 27 nouveaux jeunes ont été accueillis et 21 réorientés dans des structures adaptées à leur évolution.

2 . Âge des jeunes accueillis

L'âge moyen des jeunes accueillis en 2024 est de **18,1 ans**, avec une majorité de jeunes MNA âgés de **18 et 19 ans**. Sur les **67 jeunes accueillis** en 2024, **62,89%** étaient majeurs au 31/12/2025 ou à leur départ de Synergie et **31,34%** étaient âgés de **17 ans**.

3 . Origine et type de mesure

Au moment de leur accueil à Synergie, les mineurs sont principalement dans le cadre d'une **mesure de placement judiciaire** pérenne (article 375) ce qui était le cas de **80,6%** des **jeunes au moment de leur admission** et de **26,9%** des jeunes **fin 2025** ou à leur départ du service.

26,42% des jeunes admis dans le service l'ont été dans le cadre d'une mesure judiciaire sous **Ordonnance de Placement Provisoire**.

73,13% des jeunes suivis à Synergie l'ont été au-delà des 17 ans (**18 ans révolus**). Ces jeunes majeurs sont accompagnés par l'équipe de Synergie dans une demande de Contrat Jeune Majeur en collaboration avec les référents du SEMNA (Secteur Educatif auprès des Mineurs Non Accompagnés) et du SEJM (Service Educatif Jeunes Majeurs).

79,59% des jeunes majeurs pris en charge dans le service ont obtenu un **Contrat Jeune Majeur**, et **20,41%** étaient en attente de CJM fin 2025 ou à leur départ de la structure. Aucune de ces demandes n'a abouti à une réponse négative de la part du SEJM durant l'année 2025.

4 . Accompagnement du public

Les accompagnements réalisés par les différents professionnels de l'équipe ont été en lien avec les besoins identifiés pour les jeunes MNA, dans un processus d'autonomisation.

L'accès à la formation / scolarisation constitue un élément majeur du projet des jeunes MNA. Un important travail a donc été mis en œuvre par l'équipe de Synergie en collaboration avec les différents acteurs de l'éducation nationale, et, entre autres, les centres de formation mais également avec les référents de l'ASE, pour inscrire chaque mineur dans une formation adaptée à son niveau et son projet. Alors que **49,25% des jeunes** suivis en 2025 étaient inscrits en **UP2A à leur admission, ils n'étaient plus que 2,98% à bénéficier de ce type de formation fin 2025**.

- **74,63%** des jeunes suivis à Synergie étaient inscrits dans une formation qualifiante délivrant un CAP au 31/12/2025 ou à leur départ du service ;
- **4,48%** dans une formation complémentaire au CAP ;
- **11,94%** dans une formation aboutissant à l'obtention d'un **BAC professionnel** ;
- **4,48%** dans une formation pour l'obtention d'un **Brevet Professionnel** ;
- **1,49%** avaient fini leurs études et bénéficiaient d'un **emploi en CDI**.

87,5% des jeunes qui ont passé un **examen** cette année l'ont **obtenu**, ce qui correspond à **20,9% des jeunes accueillis (14 jeunes)**. Ces diplômes sont majoritairement le CAP ou le Bac Professionnel en lien avec les formations suivies.

Les accompagnements dans les démarches administratives et judiciaires ont représenté une part importante des actions éducatives durant l'année 2025 avec 248 accompagnements réalisés :

- **26,21%** pour l'**obtention d'un titre de séjour et au préalable de documents d'Etat Civil** ;
- **10,08%** pour l'**ouverture d'un compte bancaire** ;
- **1,21%** pour une **audience d'assistance éducative et d'autres démarches auprès du tribunal** ;
- **6,45%** pour une **demande de contrat jeune majeur** ;
- **16,94%** pour les **bilans d'étape** ;
- **1,62%** pour les **bilans de sortie** ;
- **10,08%** pour une **démarche auprès d'un employeur ou de l'OPCO** ;
- **1,61%** pour un accompagnement à la **mission locale ou au CIO** ;
- **0,40%** auprès de la **MDPH** ;
- **9,68%** pour **des déclarations d'impôts** ;
- **1,21%** pour un rendez-vous auprès d'un **avocat** ;
- **12,1%** pour des **demandes de logement social** ;
- **2,41%** pour leur **réorientation**.

Les démarches engagées ont abouti à la signature de **10 Contrats Jeunes Majeurs** (les autres demandes étant encore en cours d'instruction fin 2025), à l'**ouverture de comptes bancaires pour 23 jeunes**, la contractualisation de contrats d'apprentissage et les autorisations de travail concomitantes, ainsi qu'à la poursuite du placement de tous les mineurs qui ont bénéficié d'une audience.

Les demandes de titre de séjour ont quant à elles abouti à l'**obtention d'un récépissé** de titre de séjour pour **19,05% des jeunes majeurs** pris en charge à Synergie en 2025 et d'un **titre de séjour pour 35,71% d'entre eux**. Le dossier est en **attente de traitement** au niveau de la **Préfecture** pour **7,14% des jeunes** majeurs accompagnés cette même année. Notons que pour **11,91%** des jeunes majeurs, la demande n'a pas pu être effectuée cette année faute de situation en adéquation avec les conditions requises pour l'obtention d'un titre de séjour, et **26,19%** d'entre eux disposaient déjà d'un titre de séjour.

L'accompagnement vers les soins demeure également un axe important de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés. **65,52%** des rendez-vous de santé pris pour les jeunes MNA ont ainsi **fait l'objet d'un accompagnement par un professionnel** de l'équipe, ce qui a représenté **252 accompagnements**.

D'autres actions ont également été mises en œuvre par l'équipe de Synergie par le biais d'activités visant à favoriser l'autonomie, la prévention des risques, l'insertion mais également l'accès à la culture et aux loisirs.

III - BILAN ET PERSPECTIVES 2026

Les différentes actions menées tout au long de l'année ont permis d'inscrire l'accueil et l'accompagnement proposé à Synergie dans une dynamique d'amélioration continue, mais également de pérennisation du service.

Les actions menées ont ainsi abouti :

- A l'**augmentation de la capacité d'accueil de 6 jeunes supplémentaires** ;
- A l'**accès à 3 nouveaux appartements** pour renforcer la qualité d'hébergement et accueillir également les jeunes supplémentaires ;
- A l'**accès à de nouveaux locaux d'Accueil de Jour** plus adaptés au public, offrant par là-même de meilleures conditions de travail pour les salariés ;
- Au **recrutement d'une équipe pluridisciplinaire renforcée** : un personnel recruté à hauteur de **100%** des effectifs total ;
- À l'**accueil et à l'accompagnement de 67 jeunes** en mettant en œuvre un projet pour chacun d'entre eux dans une dynamique de co-construction ;
- À la **consolidation des partenariats** établis et au **déploiement de nouveaux partenaires** ;
- Au **déploiement de nouveaux ateliers pédagogiques** permettant de favoriser l'accès à l'autonomie ;
- À l'**actualisation des procédures** et autres documents visant, entre autres, à renforcer la prévention et la sécurité des usagers, mais également des salariés.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans une volonté de poursuite de l'expérimentation et de consolidation du service en le faisant évoluer dans une dynamique visant à renforcer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Objectifs pour 2026 :

- **Finaliser les travaux de mise en conformité de l'Accueil de jour** ;
- **Accéder à un nouveau logement** ;
- **Renforcer les compétences professionnelles** par le biais de formations collectives ainsi que de la mise en œuvre des entretiens professionnels ;
- **Consolider les partenariats** ;
- **Renforcer l'accompagnement dans l'accès à l'autonomie** ;
- **Renforcer la participation des jeunes** aux différentes instances tel que le CVS, et mettre en œuvre ses nouvelles modalités de fonctionnement ;
- **Faire évoluer l'offre de service** en fonction des différents éléments émanant de l'expérimentation mais également des besoins repérés et des recommandations émises au niveau national ou départemental.

Insertion

PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL



du PÔLE HÉBERGEMENT
JEUNES ADULTES

8, rue Victor Puiseux
95100 ARGENTEUIL

Dirigé par :
Madame Céline CHANCEREL

I - PRÉSENTATION

L'association gestionnaire du Pôle Hébergement Aerial est l'ANRS. Fondée en 1961 pour mener une action de prévention de la prostitution et une action de réadaptation sociale en faveur des personnes en danger de prostitution, l'Association a accueilli par la suite des jeunes en danger ou en difficulté afin de les accompagner dans leur projet d'insertion dans la société.

L'ANRS gère dix établissements s'inscrivant dans l'accompagnement socio-éducatif des jeunes de 0 à 30 ans.

Deux de ces établissements sont situés à Argenteuil dans le Val-d'Oise, dont le Pôle Hébergement Aerial.

La création du CHRS l'Aerial en 1987, pour une capacité d'accueil de 16 jeunes femmes sans enfant de 18 à 25 ans, s'est inscrite dans une volonté de l'Association de s'adapter continuellement à l'évolution des besoins du public jeune.

Sa capacité d'accueil a été portée à 20 places en 2001, puis à 22 places. La limite d'âge a également été portée à 30 ans.

Depuis, de multiples extensions ont pu être mises en place pour arriver aujourd'hui à un total de 106 places d'hébergement, soit 75 ménages (75 adultes, 30 enfants).

Le Pôle Hébergement Aerial assure également la gestion du pavillon central où se trouve les bureaux et huit studettes ainsi que 29 logements dédiés à l'hébergement des personnes accueillies à Argenteuil et communes environnantes.

Ce développement continu de l'activité s'est toujours accompagné d'une réflexion concernant l'adaptation des moyens humains et matériels en adéquation avec les besoins du public et le maintien de la qualité de vie au travail des professionnels. La mise en œuvre de ces projets s'est donc articulée autour d'une restructuration des locaux avec d'importants travaux d'extension au sein du pavillon central, courant 2018. Néanmoins, avec l'ouverture des dernières places en 2023, une réflexion a été engagée concernant la nécessité de rechercher de nouveaux locaux ce qui a été validé par le conseil d'administration de l'ANRS en juin 2023.

II - FAITS MARQUANTS EN 2025

1 . Rapprochement partenarial avec la Crèche privée « Les P'tits Cléotis »

La crèche « Les P'tits Cléotis », du réseau « une crèche pour tous » (People&Baby) située à Argenteuil, a ouvert ses portes en septembre 2025.

Au-delà, de l'accueil classique en crèche, cet établissement adhère à « Crèche Solidarité Emploi ». Ce dispositif propose aux parents demandeurs d'emploi des places en crèche pour faciliter leurs démarches de retour à l'emploi. Les parents bénéficient de places en crèche dans les structures du réseau, en contrat d'accueil occasionnel (sous réserve des disponibilités).

Ce rapprochement partenarial aura permis l'inscription de 6 enfants hébergés au Pôle Hébergement Aïrial à temps partiel ou complet.

2 . Déménagements

Au cours de l'année 2025, deux logements en location ont été rendus après une fin de bail prononcée par les propriétaires. L'un pour retour au domicile, l'autre pour saisie administrative.

La captation de deux nouveaux logements pour les remplacer sur les villes d'Argenteuil et de Sannois ont occasionné le déménagement de 3 mères avec enfant du dispositif CHRS Famille et de 3 hommes du dispositif HU95.

3 . Recherche de nouveau locaux

Conformément à la décision du Conseil d'Administration, une recherche de nouveaux locaux a été entreprise sur la commune d'Argenteuil, dès juin 2023. Après six visites de biens et études de faisabilité, cette recherche a abouti à la signature de l'achat d'un bien immobilier à Argenteuil le 9 décembre 2025.

4 . Expulsion locative

Un hébergé du CHRS a causé de nombreux troubles au sein de l'établissement par son comportement agressif et menaçant envers les professionnels de l'Aïrial depuis son arrivée en 2021.

Une fin de contrat a été prononcée à son encontre le 5 janvier 2024. Sans effet. Une requête pour entamer une procédure d'expulsion a été lancée le 17 janvier 2024. Cette dernière a été actée via le concours de la Force Publique le 1er juillet 2025.

5 . Incendie

Le mercredi 1er octobre 2025, un incendie d'origine accidentelle s'est déclenché dans une studette du pavillon central.

Grâce à la formation incendie que les hébergés et professionnels reçoivent régulièrement, ce feu a été maîtrisé avant l'arrivée des pompiers.

Le studio concerné a dû être néanmoins immobilisé pour une durée de quarante-cinq jours afin de pouvoir procéder aux travaux de rénovation, en accord avec les assurances.

6 . Lancement de la réflexion institutionnelle concernant l'accompagnement vers le soin en lien avec la réécriture du projet d'établissement programmée en 2027

Nos structures ne sont pas considérées comme des établissements de soins, néanmoins, la question de la santé et de l'accompagnement vers le soin y est de plus en plus prégnante, en adéquation avec la tranche d'âge spécifique du public de l'établissement et l'évolution constatée depuis 2015 des profils des personnes accueillies.

Nous avons engagé dès 2015 un travail d'observation et de réflexion concernant les personnes accueillies et dégagé certaines pistes d'accompagnement et notamment celles relatives à la santé et à l'accès aux soins, apparues comme essentielles particulièrement au regard des constats réalisés dans le cadre des différents rapports d'activité mais également au vu du rapport diagnostic réalisé en 2019.

Dès 2022, lors de la réécriture du projet d'établissement 2022-2027, une Fiche-action N°4 prévoyait de formaliser par écrit cet accompagnement spécifique et permettre ainsi la création d'un repère institutionnel pour les professionnels de l'établissement ainsi que pour les hébergés et les partenaires.

Il s'agit alors dans le cadre de cette démarche de constituer une définition commune et partagée de ce qu'est le soin et de l'accompagnement qui est mis en place, de répertorier toutes les actions mises en œuvre, les ressources internes et externes dont disposent les professionnels et de mener une réflexion éthique quant à la mise en œuvre au quotidien d'une organisation qui puisse permettre de mieux répondre aux besoins exprimés par les hébergés.

Ainsi, en 2025, lors d'une première réunion institutionnelle, quatre thématiques d'investigation (les ressources internes matérielles de l'institution, les ressources externes, les freins, le travail systémique d'accompagnement au soin mis en œuvre) ont émergé et donné lieu à une réflexion plus approfondie en sous-groupes. Puis, une seconde réunion institutionnelle a permis le partage de ces réflexions à partir desquelles un écrit sera formalisé.

7 . Lancement de la réflexion institutionnelle concernant l'évaluation programmée en octobre 2026

Sensibilisé régulièrement au cours des années à la démarche qualité, l'approche de cette nouvelle évaluation est l'opportunité d'intégrer les nouveaux professionnels à cette démarche. Cette réunion a permis une réappropriation du référentiel de la Haute Autorité de Santé, et d'apporter des éclaircissements concernant le sens des différents critères afin d'engager un pré-diagnostic.

III - POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2025

A / L'ÉQUIPE

Tous les membres de l'équipe éducative bénéficient d'un diplôme d'état. Au 31/12/2025, la durée de présence de l'ensemble des professionnels de l'Aïrial varie de 4 mois à 10 ans. Après avoir dû faire face à des carences de poste les années précédentes, l'ensemble des postes ont été pourvus dans leur intégralité pendant dix mois de l'année, ce qui a permis une reprise de certaines activités ainsi qu'une meilleure prise en compte des besoins des hébergés. Au 31/12/2025, deux postes étaient de nouveau vacants à la suite de mutations internes inter-établissements.

Les espaces de parole bienveillants (réunions d'équipe, supervisions, temps d'analyse des pratiques, formations) mis en place au sein de l'Aïrial pour les membres de l'équipe permettent

de soutenir l'élaboration d'une culture d'équipe capable d'apporter l'étayage nécessaire pour pouvoir accueillir la détresse des hébergés et développer des réponses adaptées.

Des temps de réflexion spécifiques ont mobilisé l'équipe, cette année, sur les thèmes suivants :

- L'évaluation ;
- La formalisation de l'accompagnement vers le soin.

B / ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Ces professionnels ont accompagné 69 ménages, soit 104 personnes hébergées dans les trois dispositifs valdoisiens du pôle et sur l'ensemble du pôle 101 ménages soit 154 personnes.

Le taux d'occupation sur l'ensemble des places CHRS Isolé et Famille est équivalent à 101,5% en corrélation avec le nombre de suroccupations mais également d'immobilisations de place à la suite d'incidents, de sorties et de refus usagers.

Le taux d'occupation élevé des places d'Hébergement d'Urgence du Val-d'Oise (105,06%) et d'Hébergement d'Urgence de Paris (105,29%) est en lien avec la naissance d'enfants engendrant ainsi une suroccupation faute de réorientation possible par les SIAO.

En 2025, la tendance au rajeunissement du public sur tous les dispositifs continue. Les moins de 25 ans à l'entrée sont stabilisés à environ 70% du public contre 65% en 2024, tous dispositifs confondus (95% de représentation pour le CHRS Isolé) en rapport avec le projet d'établissement spécifique de ce pôle d'hébergement.

1 . Le CHRS Isolé : 22 places

34 personnes ont été accompagnées en 2025 (plus 2 enfants en suroccupation).

95% des personnes accueillies ont moins de 25 ans. L'ensemble des nouveaux entrants de 2025 avaient moins de 23 ans au moment de leur arrivée à l'Aïrial.

En adéquation avec le projet spécifique de l'établissement, la moitié des personnes accueillies sur ces places a bénéficié d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dans son parcours antérieur.

Le nombre de personnes identifiées comme étant en situation de handicap (psychique et/ou physique) avec une reconnaissance de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est de 8 personnes cette année (contre 5 en 2024), soit environ 23% du public accueilli.

La proportion de personnes souffrant de troubles psychiques, psychiatriques et/ou neurologiques, reste très élevée et en constante augmentation puisque 76% du public accueilli en 2025 répond à au moins un critère, contre 60% en 2024.

Les troubles psychiatriques observés sont toujours plus impactants sur le travail d'accompagnement socio-éducatif (fuite, épisodes dépressifs, accès de violences physiques et verbales à l'encontre des professionnels et d'autres hébergés, dissociation, mise en danger de soi et d'autrui, scarifications, hallucinations auditives et visuelles, disparition, mélancolie, etc.).

Trois femmes enceintes ont été accompagnées dans le suivi de leur grossesse au CHRS Isolé en 2025. Deux ont également été accompagnées lors de leurs sortie de maternité ainsi que pour les premiers mois de l'enfant avant d'être réorientées.

- 47% des personnes accompagnées en 2025 sont arrivées à l'Aïrial sans aucune qualification (40% en 2024).
58,8% sont sans activité professionnelle (43% en 2024).
44% sont sans aucune ressource (40% en 2024).

La durée moyenne de séjour en 2025 : une moyenne de 23 mois contre 24 mois en 2024.

La durée moyenne de séjour des sortants en 2025 : une moyenne de 25 mois (soit 712 jours) contre 29 mois (soit 907 jours) en 2024.

12 personnes sorties en 2025.

- 41,5% sont sorties avec un contrat de travail ;
84% avec des ressources ;
42% ont obtenu une qualification ou une qualification supérieure à celle qu'elles avaient en arrivant ;
76% sont sorties vers des solutions connues : 17% vers un logement du parc social, 25% vers un centre maternel, 17% vers une résidence accueil et foyer jeunes travailleurs, 17% ont choisi de retourner vivre en famille ou chez des amis.

2 . Le CHRS Famille : 24 places

21 ménages accompagnés en 2025, soit 44 personnes (21 adultes et 23 enfants dont 4 enfants en suroccupation).

Dans le cadre de ce dispositif, sont accueillies des femmes enceintes et/ou des mères de 18 à 30 ans avec un ou deux enfants sans limite d'âge.

43% des mères arrivent après un séjour à l'Hôtel 115.

80% des mères accueillies sur ce dispositif souffrent de troubles psychiques d'ordre majoritairement post-traumatique après un parcours migratoire violent ou un parcours de vie émaillé de violences conjugales ou autres.

Un accompagnement spécifique autour du lien mère-enfant et de la séparation s'avère le plus souvent indispensable ainsi que, parfois, un accompagnement spécifique pour femmes victimes de violences conjugales, c'est le cas pour 24% d'entre elles.

Parmi ces mères, 29% ont fait l'objet d'un signalement auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance découlant sur une mission d'investigation éducative. La mise en place d'une action d'accompagnement éducatif renforcé a été actée par la Protection de l'Enfance pour quatre d'entre elles, soit 19%.

- 61% des adultes accueillis ont moins de 25 ans ;
57% des personnes accompagnées en 2024 sont arrivées à l'Aïrial sans aucune qualification ;
66% sont sans activité professionnelle ;
52% sont bénéficiaires de prestations sociales et contrairement aux années précédentes aucune mère n'a été admise en étant sans ressource.

10 ménages sont sortis en 2025, soit 21 personnes (2 femmes enceintes, 8 mères avec enfant et 11 enfants).

- 20% sont sortis avec un contrat de travail ;
80% avec des ressources ;
80% des personnes sont sorties vers des solutions connues : 30% ont accédé à un logement du parc social ; 30% ont préféré retourner vivre en famille, 10% sont sorties vers un foyer jeunes travailleurs, 10% ont été réorientées vers un autre CHRS.

La durée moyenne de séjour des ménages sortis en 2025 est de 20,2 mois (628 jours).

3 . Le dispositif d'Hébergement d'Urgence 95

14 ménages accompagnés en 2025, soit 22 personnes (14 adultes et 8 enfants dont 2 enfants en suroccupation (aucune sortie en 2025).

Toutes les personnes hébergées dans le cadre de ce dispositif bénéficient des mêmes prestations que celles hébergées dans le cadre du CHRS.

Ces 20 places d'urgence généraliste impliquent un accueil inconditionnel de jeunes de 18 à 30 ans.

100% des adultes accueillis dans le cadre de ce dispositif sont originaires de pays situés hors Union Européenne en provenance essentiellement d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne.

- 93% de ces personnes ont intégré le dispositif avec une situation administrative à droit incomplet et une personne est entrée avec une autorisation provisoire de séjour. 71% d'entre elles font ou ont fait l'objet d'une OQTF¹. Parmi eux, 60% avaient effectué le dépôt d'une demande d'asile ou de séjour dont ils ont été déboutés en première instance.
- 29% des personnes présentes ont vu leur situation être régularisée, cependant une d'entre elles attend toujours la carte de résident qui lui a été accordée en novembre 2025. Deux autres sont en attente d'une réponse de la Préfecture et bénéficient d'une régularisation provisoire, avec un récépissé renouvelé tous les trois mois.
- 57% des adultes accueillis avait moins de 25 ans à leur admission ;
50% sont arrivés à l'Aïrial sans aucune qualification ;
93% sont sans activité professionnelle à l'entrée ;
80% sont sans aucune ressource.

La majorité de ces personnes arrive à la suite d'un parcours migratoire plus ou moins long accompagné d'instabilité et de précarité en matière notamment d'hébergement. Le temps moyen de parcours migratoire (entre leur départ du pays d'origine et l'arrivée en France) varie de 1 jour et 18 mois, il est en moyenne de 6 mois pour les personnes hébergées à l'Aïrial en 2024.

La part de personnes présentant des troubles d'ordre psychologique, qu'elles soient prises en charge ou pas, est majoritaire puisqu'elles représentent 86% des personnes accueillies.

La durée moyenne de séjour des ménages est de 54 mois, soit 1620 jours en 2025, contre 44 mois en 2024, 30 mois en 2023 et 27 mois en 2022.

L'augmentation de la durée de séjour est corrélative avec la situation administrative des ménages accueillis, ainsi que l'ouverture en 2019 du dispositif.

63% des 14 adultes représentés sont hébergés à l'Aïrial depuis plus 48 mois.

Ainsi, 6 des ménages encore hébergés ont intégré le dispositif fin 2019 dans le cadre de son ouverture. Cela représente 43% du total des ménages.

Deux enfants sont nés après que leur mère a intégré le centre d'hébergement, dont un en suroccupation depuis 1 an et 9 mois au 31/12/2025.

¹ OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

4 . Le dispositif d'Hébergement d'Urgence 75

Ces 40 places d'urgence généraliste impliquent un accueil inconditionnel de jeunes de 18 à 30 ans, orientés par le SIAO 75.

L'ouverture des places de ce dispositif est effective depuis le mois de novembre 2022 et les places ont été progressivement ouvertes durant l'année 2023.

32 ménages accompagnés en 2025, soit 50 personnes (32 adultes et 18 enfants dont 4 en suroccupation).

- 66% de ces personnes ont intégré le dispositif avec une situation administrative à droit incomplet ;
 - 57% des adultes ont moins de 25 ans ;
 - 38% sont arrivées à l'Aïrial sans aucune qualification ;
 - 78% sont sans activité professionnelle ;
 - 78% ont été admis sans aucune ressource.

Une grande majorité de personnes souffrant d'un trouble psychique est représentée, avec un total de 68,8% des adultes accueillis et parmi eux seuls 9,4% bénéficient d'une prise en charge adaptée, soit 3 personnes.

Pour ces 3 personnes, 2 sont suivies par un psychiatre. L'une dispose d'une reconnaissance MDPH et d'une mise sous protection, l'autre a déposé récemment un dossier et est en attente de la notification lui accordant des droits à cette reconnaissance.

Enfin, 4 femmes endurent une forme aigüe d'endométriose sans pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée.

Il est à noter qu'au moins un enfant bénéficie d'une prise en charge auprès d'un pédopsychiatre, travaillée grâce au psychologue de l'Aïrial ainsi que d'un suivi avec un psychologue extérieur puisque la famille est soutenue par une mesure d'aide éducative de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). La maman est accompagnée par le psychologue de l'Aïrial.

4 ménages sont sortis en 2025, soit 6 personnes.

- 50% sont sortis avec un contrat de travail ;
 - 75% avec des ressources ;
 - 100% des personnes sont sorties vers des solutions connues : 50% ont accédé à une résidence sociale ; 25% ont préféré aller vivre chez un ami à la suite d'un grave accident de la route, 25% ont été réorientées vers un autre CHU en place Femme victime de violences.

C / ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Les professionnels de l'Aïrial apportent des réponses adaptées individuelles ou collectives aux besoins du public accueilli par la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, en 2022, en fonction des besoins observés, les actions suivantes ont été proposées et contractualisées dans le cadre d'un CPOM:

- Favoriser l'accès rapide à un logement ordinaire ou adapté ;
- Favoriser l'inclusion sociale et permettre l'inclusion à la société ;
- Favoriser et renforcer l'autonomie dans l'accès aux droits ;
- Favoriser l'insertion par l'emploi ou l'activité ;
- Favoriser et renforcer l'accès aux soins par l'inscription dans un parcours santé.

Au vu des problématiques du public accueilli et afin de permettre à chaque individu de cheminer progressivement en étant sécurisé, il est proposé un cadre contenant et structurant ainsi que des accompagnements physiques, très fréquents, encore cette année.

L'accompagnement vers le soin représente une part importante des actions menées cette année. Une forte sensibilisation à prendre soin de soi et de sa santé a également été menée auprès de ce public peu informé en matière d'hygiène, d'alimentation, de bien être, etc. Il a été, repéré des troubles physiques, psychiques, psychiatriques et/ou neurologiques chez plus de 77% des adultes accueillis en 2025, avec une forte proportion de troubles post-traumatiques mais également une prédominance de maladies psychiatriques dans le dispositif CHRS Isolé principalement.

L'accompagnement à la parentalité est resté soutenu pour répondre aux besoins des familles hébergées sur les trois dispositifs, en lien avec les partenaires du territoire impliqués dans le domaine de la protection infantile. En effet, en plus des mères accueillies sur des places dédiées, l'équipe a dû accompagner 14 femmes dans le suivi de leur grossesse, 12 mères tout dispositifs confondus sont restées à l'Airial faute d'une réorientation proposée par les SIAO concernés. 2 autres femmes enceintes ont été accompagnées dans le suivi de leur grossesse au CHRS Isolé et réorientées avant leur accouchement.

1 . L'accompagnement psychologique

Le volume actuel des entretiens psychologiques permet d'apporter un soutien à une partie des usagers. Moyenne mensuelle : 83 consultations réalisées.

Moyenne hebdomadaire : environ 20 consultations effectives (environ 3 annulations hebdomadaires).

Sur l'année, le volume total des consultations réalisées est estimé à environ 940 entretiens.

Le taux de réalisation avoisine ainsi 87%, ce qui témoigne d'un engagement significatif des résidents dans la démarche d'accompagnement psychologique.

Parmi les adultes, on dénombre 28 mères célibataires avec enfants à charge, représentant une part importante du public accompagné.

Dans l'activité hebdomadaire (20 consultations), environ 7 consultations concernent des mères isolées, soit près de 35% des suivis.

2 . Le CVS

Le taux de participation au CVS tous dispositifs confondus est de 25% cette année contre 21,5% en 2024 avec une mobilisation des mères avec enfant du CHRS Famille plus importante car 15% d'entre elles ont participé cette année contre 0% en 2024.

3 . Les évènements indésirables et dysfonctionnement graves

11 signalements sont en lien avec un problème de gestion locative (coupure de courant inopinée, problèmes de chauffage ou d'eau chaude, problème électrique, fuite, fils électriques).

5 signalements sont en lien avec des problèmes d'occupation du logement (nuisibles, matériel non autorisé et causant un surencombrement, dégradation du matériel mis à disposition, comportement inapproprié auprès de la cohabitation et de l'immeuble entraînant des nuisances) :

2 dysfonctionnements graves ont été constatés cette année et transmis auprès des autorités compétentes :

- Un trouble de fonctionnement du service en lien avec le comportement violent d'un hébergé ;
- Un incendie impactant principalement un studio, immobilisé pendant quarante-cinq jours.

4 . Action citoyenne de lutte contre le gaspillage alimentaire

Cette année, 1433 kg de nourriture ont été récupérés par les professionnels accompagnés des hébergés, puis stockés et redistribués aux hébergés. 939 dons alimentaires ont ainsi pu être réalisés dans le cadre de l'action citoyenne de lutte contre le gaspillage alimentaire mise en œuvre depuis 2017.

5 . L'entretien des logements

L'entretien de ces biens a nécessité 453 interventions de la part de l'ouvrier polyvalent de l'Airial pour des travaux de plomberie, d'électricité, d'aménagement et d'embellissement en plus de l'intervention d'entreprises extérieures notamment dans le cadre des sinistres.

6 . Participation à l'amélioration de la mesure de l'efficience de l'hébergement dans un objectif global de fluidité vers le logement.

Le CHRS s'inscrit dans la démarche ENC-AHI (Etude Nationale des Coûts-Accueil Hébergement-Insertion) et renseigne depuis 2014 l'ENC.

Dans ce cadre, au Pôle Hébergement Airial, sont tenus à jour dans des tableaux de bord, ainsi que dans un logiciel d'activité NemoWeb, les différents indicateurs redéfinis en 2022 dans le cadre de la contractualisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ainsi que ceux demandés dans les enquêtes suivantes renseignées en 2025 :

- L'enquête qualité ;
- L'enquête FINESS Diffus ;
- L'enquête quadriennale menée par La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES). Celle-ci a fait l'objet d'un approfondissement concernant les places du CHRS Famille (anciennement ALHO) avec une visite sur site et une rencontre avec les personnes hébergées ;
- L'enquête typologie du parc CHU ;
- L'enquête-diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et des accueils de jour ;
- L'enquête participation financière des usagers et domiciliation au sein des établissements ;
- Campagne d'inventaire déclaratif des logements sociaux ;
- L'enquête sur la fonction Alimenter dans les structures d'hébergement ;
- Déclaration annuelle des données chiffrées des activités d'aide alimentaire.

7 . L'implication territoriale des professionnels

Implication de l'ANRS dans plusieurs fédérations : l'UDASHI, l'UNAFO, l'URIOPSS et la FAS.

Les professionnels du Pôle Hébergement Airial ont également participé aux événements suivants :

- Coordination territoriale du SIAO du Val-d'Oise portant sur les femmes victimes de violences conjugales ;
- Commissions de présentation des situations complexes organisée par le SIAO du Val-d'Oise et le SIAO de Paris ;
- Séminaire annuel du SIAO 75 ;
- Vœux de l'APUI ;
- Lancement du projet associatif de l'ALJT ;
- Salon « Santé vous bien » d'Argenteuil ;
- 1er Hackathon « Innovation et médico-social », UNISAP95 ;
- Colloque « Vie intime, affective et sexuelle en ESSMS », HAS ;
- Colloque « Vie affective et sexuelle », CRIPS Ile-de-France ;
- Journée Régionale, Réforme du pilotage et du financement des CHRS, DRIHL Ile-de-France ;
- Rencontre des gestionnaires du AHI, DDET95 ;
- Rencontre avec le groupe de travail du PDALHPD Jeunes du Val-d'Oise ;
- Assemblée Générale de Culture du Cœur 95.

IV - PERSPECTIVES 2026

À la suite de l'achat d'un nouveau bien immobilier le 9 décembre 2025, après quelques travaux, les locaux accueilleront l'équipe de l'Airial ainsi que 11 hébergés au lieu de 8 actuellement, courant 2026. Ce projet architectural tel qu'il a été conçu permettra d'offrir de meilleures conditions de travail aux professionnels tout en permettant le maintien de leurs habitudes de travail, de développer des actions collectives et d'offrir des conditions d'accueil et d'hébergement plus sécurisantes à d'avantage d'hébergés.

Les locaux actuels seront conservés et transformés en Pavillon « Femmes et Mères-Enfant » pouvant accueillir 11 ménages en studettes individuelles destinées à améliorer les conditions d'accueil de ces ménages actuellement hébergés dans des logements partagés.

Dans la perspective de l'évaluation devant être réalisée début octobre, les professionnels poursuivront leur réflexion préparatoire engagée en 2025 au travers d'actions-diagnostic, révisionnelles et correctives en lien avec les hébergés.

Ils poursuivront également leur réflexion engagée en 2025 autour de la formalisation écrite de l'accompagnement des personnes accueillies vers le soin en adéquation avec les pratiques professionnelles et dynamique d'équipe, les partenariats mis en œuvre et outils créés ces dernières années pour tenter de répondre aux besoins d'un public empreint de troubles importants de plus en plus massifs en termes de santé physique et psychique.

C'est notamment dans ce cadre que l'équipe souhaite développer son partenariat avec le Comité Local de Santé et le Comité Local de Santé Mentale de la Ville d'Argenteuil, donnant accès pour les professionnels notamment à des formations et pour les mères hébergées aux outils et plaquettes d'information proposés ainsi qu'à des aides financières entre autres.

Afin d'améliorer la prise en charge des enfants de 3 à 15 ans, l'équipe souhaite également s'inscrire et développer un travail en réseau avec le dispositif du Programme de Réussite Educative.

Enfin, afin de permettre à l'équipe de l'Airial d'approfondir sa réflexion d'accompagnement vers le soin et de prévention de la maltraitance, une formation destinée à sensibiliser à l'approche systémique et à la cohésion d'équipe nécessaire à contenir la souffrance des publics accueillis sera mise en œuvre.

Insertion

CHRS MARJA



du PÔLE HEBERGEMENT
JEUNES ADULTES

3, rue Jacques-Eléonor Fermé
92700 COLOMBES

Directeur de transition :
Monsieur Ahcene BELHARET

I - INTRODUCTION

Le présent document propose une synthèse du rapport d'activité 2025 du CHRS MARJA, établissement géré par l'association ANRS et destiné à sa Direction Générale, à son Conseil d'Administration ainsi qu'à la DRIHL. Il ne s'agit pas d'un rapport d'activité ordinaire : rédigé dans un contexte institutionnel particulier, il constitue à la fois un état des lieux de l'établissement à fin 2025, un rendu compte de l'activité d'un dispositif qui a continué à fonctionner malgré les turbulences, et la première formalisation d'une trajectoire de redressement engagée sous l'égide d'une direction de transition.

L'année 2025 a été difficile pour MARJA : une période d'instabilité institutionnelle marquée a culminé avec une évaluation externe défavorable en octobre, conduisant l'ANRS à confier la direction à un directeur de transition dès novembre. Derrière ces difficultés, le rapport donne pourtant à voir un établissement qui a rempli ses missions essentielles : un taux d'occupation de 93,6%, aucune rupture de prise en charge, un travail éducatif réel auprès de jeunes aux parcours complexes.

La présente synthèse en restitue les quatre dimensions clés : présentation du dispositif, faits marquants de l'exercice, points forts et fragilités de l'activité, et perspectives pour 2026.

II - PRÉSENTATION

Le CHRS MARJA est un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale situé à Colombes (Hauts-de-Seine), géré par l'association ANRS qu'il a rejoint le 1er janvier 2024. Avec le CHRS l'Airial d'Argenteuil, il forme le Pôle Hébergement Jeunes Adultes (134 places). L'établissement accueille 28 jeunes hommes isolés âgés de 18 à 30 ans, orientés par le SIAO 92, dans le cadre d'un accompagnement socio-éducatif individualisé vers l'insertion sociale, professionnelle et l'accès au logement autonome.

Son organisation mixte collectif/diffus en fait un dispositif singulier à forte intensité éducative : 17 places en hébergement collectif (chambres individuelles) et 11 places en logements diffus (CLJT et studios), soit près de 40% des places. Le logement diffus constitue un véritable outil pédagogique permettant une mise en situation réelle d'autonomie résidentielle, encadrée par des visites à domicile régulières, avant la sortie vers le logement de droit commun.

La prise en charge repose sur un projet personnalisé coconstruit, des entretiens hebdomadaires obligatoires avec un référent, et un parcours en deux phases (accueil/diagnostic de 2 mois, puis mise en œuvre vers une sortie sécurisée).

L'établissement fonctionne 24h/24 et 7j/7, avec un dispositif d'astreinte en soirée et le week-end. L'accompagnement couvre l'ensemble des dimensions de l'insertion durable : accès et maintien des droits sociaux, régularisation administrative, accès aux soins, insertion professionnelle, préparation au logement de droit commun et développement des compétences sociales, complété par des actions collectives et des ateliers thématiques.

Les conditions d'accueil se veulent dignes et structurantes : restauration collective par plateaux-repas, kits de linge et d'hygiène, espaces collectifs (salle polyvalente, salle de sport, espace informatique avec Wi-Fi). Ces conditions matérielles ne constituent pas un simple filet de sécurité : elles participent activement à la stabilisation des personnes et créent les conditions favorables à l'engagement dans un parcours d'insertion.

Les moyens humains autorisés s'élèvent à 7,05 ETP : 2 ETP travailleurs sociaux, 3 ETP surveillants de nuit, 0,30 ETP psychologue, 0,50 ETP maîtresse de maison, 0,25 ETP ouvrier polyvalent, encadrés par un chef de service. L'analyse qualitative souligne un sous-dimensionnement structurel : le ratio d'accompagnement (1 ETP travailleurs sociaux pour 14 résidents) est très en-deçà du seuil recommandé de 1 pour 8 à 10 en accompagnement renforcé, et la plage de journée (8h-20h) ne dispose d'aucune présence éducative continue dédiée sur site. Dans ce contexte de saturation, la hiérarchisation des urgences s'impose au détriment du travail de fond orienté vers la sortie.

III - FAITS MARQUANTS EN 2025

L'exercice 2025 a été marqué par une instabilité institutionnelle prolongée (départs de professionnels, absences répétées dont celle de la cheffe de service) qui a culminé avec la visite d'évaluation externe des 15 et 16 octobre 2025, conduite dans des conditions reconnues comme défavorables par l'évaluateur lui-même.

Cette évaluation a révélé des écarts significatifs au référentiel HAS, notamment sur les chapitres 2 (pratiques professionnelles) et 3 (fonctionnement) : absence de projet d'établissement en cours de validité, déficit de formalisation des droits des personnes, inexistence d'une démarche structurée d'amélioration continue. Elle a toutefois confirmé des points forts réels : qualité du cadre de vie et efficacité de l'accompagnement à l'insertion professionnelle.

En réponse, l'ANRS a confié dès novembre 2025 la direction à un directeur de transition, avec pour mission de stabiliser le fonctionnement et d'engager une trajectoire de redressement structurée autour de cinq axes : plan d'action sur les conclusions de l'évaluation, encadrement et remobilisation de l'équipe, qualité des projets personnalisés, actualisation du projet de service et développement du partenariat.

1 . Une réorganisation de l'équipe éducative (décembre 2025)

Trois décisions structurantes : maintien du poste A (1 ETP, professionnel primo-arrivant) ; passage du poste B de 0,70 à 1 ETP ; repositionnement du poste C (0,30 ETP) sur une fonction de coordination assurant le relais de la cheffe de service. Deux postes (maîtresse de maison et ouvrier polyvalent) pourvus au-delà des dotations autorisées ont été régularisés à leurs volumes conventionnels, rétablissant la conformité budgétaire. Le passage de deux travailleurs sociaux à temps partiel à deux temps pleins représente un gain concret de disponibilité et de continuité.

2 . Un recours à l'Intérim révélateur d'une fragilité structurelle

L'établissement a dû mobiliser 3 901 heures d'Intérim (2,43 ETP), soit près d'un tiers des moyens humains effectivement mobilisés, dont 1,33 ETP sur les fonctions éducatives et 1,10 ETP sur la surveillance de nuit. Au-delà de son surcoût (20 à 35% de plus qu'un poste permanent), l'Intérim suspend le travail de fond vers la sortie faute d'historique relationnel.

Un plan d'action opérationnel couvrant les trois chapitres du référentiel HAS a été élaboré, destiné à la DRIHL en janvier 2026. Plusieurs mesures correctives sont déjà opérationnelles : fiche « Personne de confiance », mise à jour du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil, procédure d'accès au dossier usager.

IV - POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2025

1 . Un dispositif pleinement mobilisé

Malgré le contexte, l'établissement a maintenu une activité soutenue : taux d'occupation de 93,6%, aucune place déclarée indisponible, aucune rupture de prise en charge. L'accès aux droits constitue un socle solide, avec 85% des résidents éligibles disposant d'une demande de logement social active au 31 décembre 2025.

Indicateur de pilotage 2025	Valeur
Nuitées réalisées	9 569
Capacité financée	10 220
Taux d'occupation	93,6%
Demandes de logement social actives (éligibles)	85%
Taux de refus des propositions de logement	0%

2 . Un public jeune à vulnérabilités cumulées, fidèle à la vocation du dispositif

Le CHRS intervient majoritairement en aval des parcours migratoires : 63% des admissions proviennent de dispositifs pour demandeurs d'asile ou réfugiés (HUDA, CADA, CPH), 23% de CHU, 10% de la rue ou de l'errance. La population est jeune (83% de moins de 27 ans) et en début de parcours d'insertion. Sur le plan administratif, 87% relèvent d'un droit au séjour (50% APS, 37% carte de séjour), avec des situations en cours de stabilisation appelant un suivi préfectoral soutenu. À l'admission, 63% ne disposent d'aucun revenu d'activité et 60% sont inactifs.

Profil du public accueilli (2025)		Répartition
Origine : HUDA / CADA / CPH		63%
Âge :	20–24 ans	50%
	25–27 ans	33%
	28–30 ans	17%
Statut administratif :	APS	50%
	Carte de séjour	37%
	CNI	13%
Sans revenu d'activité à l'admission		63%

Cette lecture croisée - jeunesse, isolement, précarité administrative, absence de ressources, éloignement de l'emploi - documente et légitime le positionnement de MARJA comme dispositif à forte intensité éducative. Elle expose les jeunes à des risques accrus de ruptures de parcours et justifie une priorité donnée à l'ouverture des droits sociaux, à l'accompagnement budgétaire et à la mobilisation des dispositifs d'insertion et de formation.

3 . Des fragilités lucidement documentées

Deux constats préoccupants tempèrent ces résultats. D'abord un effet bouchon structurel : le taux de sortie vers le logement n'est que de 6,7 % (2 sorties pour 30 résidents éligibles), non par défaut de mobilisation mais du fait de problèmes structurels. Le taux de refus est nul. Ensuite une sédentarisation du dispositif : durée moyenne des séjours terminés de 485 jours (plus de 16 mois) et 57 % des résidents présents depuis 2 à 4 ans. Cette stabilité protège des parcours fragiles mais réduit la capacité d'accueil de nouveaux publics et fait glisser le CHRS vers une fonction de logement de longue durée qui n'est pas sa vocation.

4 . Des situations complexes pesant sur la gouvernance

Quatre situations dépassent le cadre de l'accompagnement ordinaire : deux procédures judiciaires d'expulsion en cours et deux situations sous surveillance renforcée.

Dans les deux premières, les résidents sont toujours présents malgré une fin de prise en charge actée (l'une depuis avril 2025, l'autre depuis plus d'un an), avec des dettes de participation financière cumulées et des manquements graves répétés. L'une de ces situations a donné lieu en décembre 2025 à une agression, une intervention de police, une garde à vue puis une perquisition ayant conduit à la découverte de plus de 7 000€ en espèces, avec une convocation judiciaire en mars 2026.

Les deux situations sous surveillance renforcée concernent une escalade documentée de comportements incompatibles avec la vie en collectivité (jusqu'à cinq avertissements formels, intervention des forces de l'ordre, convocation au tribunal en juin 2026) et un résident récemment admis n'ayant pas investi son projet (prosélytisme, propos irrespectueux, interrogations sur l'état de santé psychologique).

Les procédures d'expulsion, longues de plus de deux ans, sont structurellement inadaptées : elles ramènent la capacité opérationnelle de 28 à 26 places, génèrent insécurité et tension dans le collectif, et mobilisent un temps de direction important au détriment du redressement.

V - PERSPECTIVES 2026

La trajectoire de redressement s'appuie sur un principe directeur : non pas une demande de financement supplémentaire, mais une réallocation des ressources déjà engagées, en substituant une dépense non maîtrisée (l'Intérim structurel) par des solutions maîtrisées, et en réinvestissant le différentiel là où il produit le plus d'effet.

1 . Externaliser la surveillance de nuit pour financer le renforcement de jour

Le coût réel de la surveillance de nuit en 2025 atteint 196 967€ (masse salariale 3 ETP + Intérim de remplacement), bien au-delà de la seule masse salariale (126 438€). Une offre de prestataire

spécialisé à 115 632€ TTC (couverture 20h-8h, 7j/7, remplacements inclus) permettrait d'éviter un surcoût structurel de 81 335€/an. Une consultation élargie est prévue au premier trimestre 2026.

2 . Consolider les moyens humains de jour

Le plan de consolidation propose de créer un 3e poste de travailleur social (abaissant le ratio à 1 pour 9-10), de porter la maîtresse de maison à temps plein (acteur pédagogique du « savoir habiter ») et l'ouvrier polyvalent à mi-temps. Le financement provient du surcoût évité sur la surveillance de nuit.

Mesure	Impact budgétaire estimé
Surcoût évité externalisation surveillance de nuit	– 81 335€
Création 3 ^e poste travailleur social (1 ETP)	+ 35 000 à 40 000€
Maîtresse de maison à 1 ETP (+0,50)	+ 15 000 à 18 000€
Ouvrier polyvalent à 0,50 ETP (+0,25)	+ 7 000 à 9 000€
Solde net estimé	– 15 000 à – 20 000€

3 . Réorganiser les espaces et l'hébergement diffus

- Réorganisation fonctionnelle des locaux : salle d'entretiens confidentiels, remplacement des verrous à code, réaffectation des bureaux inutilisés, et création d'une cuisine éducative collective par reconversion partielle du réfectoire (pédagogie du savoir habiter).
- Évolution de l'hébergement diffus : substitution progressive des places CLJT et studios (66.000€/an) par des logements partagés T4/T5, combinant chambres individuelles et espaces collectifs, pour travailler concrètement les compétences de la vie autonome.

4 . Fluidifier les parcours de sortie

Le travail partenarial sera structuré autour de quatre axes : autonomie résidentielle et administrative (CCAS, CAF, CPAM, préfecture), santé (CMP, hôpitaux, CSAPA), insertion (France Travail, missions locales, IAE) et accès au logement - axe prioritaire 2026 - via une mobilisation continue du SIAO 92, des bailleurs sociaux, afin d'anticiper les relogements et de réduire l'effet bouchon. L'objectif est de construire des relations partenariales continues, et non ponctuelles.

VI - CONCLUSION

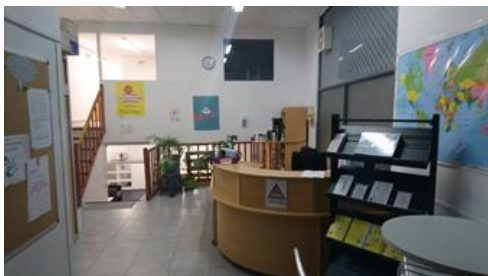
Au terme de l'exercice 2025, le CHRS MARJA présente une situation contrastée qu'il convient de lire avec lucidité. D'un côté, les fondamentaux du dispositif tiennent : un taux d'occupation de 93,6%, une équipe qui a continué à accompagner ses résidents malgré un contexte institutionnel difficile, un travail éducatif réel documenté par les projets personnalisés et les indicateurs d'activité, et une réponse associative rapide qui a permis d'engager une trajectoire de redressement dès la fin de l'année.

De l'autre, les fragilités sont réelles et documentées : un effet bouchon (57% des résidents présents depuis deux à quatre ans) qui fragilise la capacité d'accueil et pèse sur les équilibres budgétaires ; des moyens humains insuffisamment calibrés aux exigences d'un fonctionnement continu sur deux modalités d'accueil, qui limitent la profondeur éducative de l'accompagnement et freinent les sorties vers le logement ; et des situations complexes qui dépassent le périmètre de l'accompagnement ordinaire et appellent l'appui des autorités de tutelle.

Les indicateurs 2025 ne sauraient être lus comme le reflet d'un défaut d'engagement ou de compétence : ils traduisent un manque de capacité au sens le plus concret : le temps, la disponibilité et la continuité relationnelle nécessaires à un accompagnement à la hauteur des besoins. À partir des constats de l'évaluation externe, l'établissement s'inscrit désormais dans une démarche structurée d'amélioration continue, portée par la direction de transition et appuyée sur des atouts réels : un cadre de vie de qualité, une implantation territoriale favorable, une équipe engagée et des partenariats solides. Le présent rapport constitue à la fois l'état des lieux de cette transition et la feuille de route pour l'année 2026

Insertion

PERMANENCE ACCUEIL JEUNES (PAJ)



Dispositif : Point Accueil Écoute Jeunes
du PÔLE INSERTION JEUNES

**24, rue Ramponeau
75020 PARIS**

Dirigé par :
Monsieur Vicent MONTALBAN AROCA

I - FAITS MARQUANTS 2025

A / L'ACTIVITÉ

La Permanence Accueil Jeunes (PAJ) de l'ANRS assure, du lundi au vendredi, un accueil de jour anonyme et inconditionnel pour des jeunes de 12 à 25 ans en situation d'errance et de rupture sur le territoire parisien. Elle est inscrite dans le dispositif des Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ).

La PAJ est conçue pour que ces jeunes en situation de grande vulnérabilité puissent trouver un espace d'ancrage et un lieu où se reposer et se reconstruire le temps de retrouver un hébergement stable et des ressources.

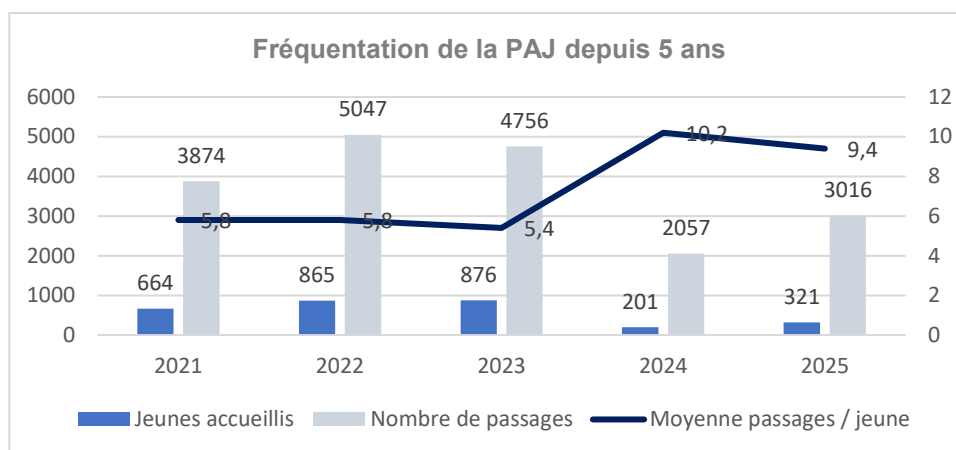
Des prestations matérielles gratuites sont proposées pour répondre aux besoins primaires des jeunes accueillis : petits déjeuners, boissons chaudes, douches, lave-linges, consignes, téléphone. L'accès à ces prestations de première nécessité sont autant d'occasions pour les professionnels d'engager un travail socio-éducatif autour des règles du vivre ensemble, de la temporalité, de l'estime de soi, de certaines démarches.

En outre, des entretiens socio-éducatifs sont proposés aux jeunes afin de faire le point sur leur situation, de les mobiliser et de trouver avec eux les ressources disponibles sur le territoire parisien pour les accompagner dans des démarches à visée d'inscription sociale, de santé, d'insertion.

L'équipe est constituée de trois professionnels sur place : un responsable technique et deux éducatrices. Une agente assure l'entretien des locaux en fin de journée. À cela s'ajoutent le secrétariat et l'équipe de direction (directeur et cheffe de service) qui répartissent leur temps d'intervention sur les différents services du Pôle Insertion Jeunes.

En 2025, l'activité de la PAJ a été marquée les neuf premiers mois par une nette réduction du volume de l'activité à l'instar de 2024. À compter du mois d'octobre, la fréquentation quotidienne a augmenté : environ 20 à 25 jeunes y sont accueillis chaque jour et bénéficient des différentes prestations proposées. La hausse de fréquentation à l'automne peut s'expliquer par plusieurs facteurs : une communication et des rencontres partenariales engagées depuis avril 2025 autour des missions et services offerts par la PAJ ; l'élargissement des jours et heures d'ouverture de la PAJ (à compter de septembre 2025 : ouverture certains jeudi après-midi auparavant fermés) ; la saison automnale, période de transition et d'augmentation de besoin de soutiens ; le « bouche à oreille » au sein de groupes de pairs.

En 2025, 321 jeunes ont fréquenté la PAJ (contre 201 en 2024 et 876 jeunes en 2023).

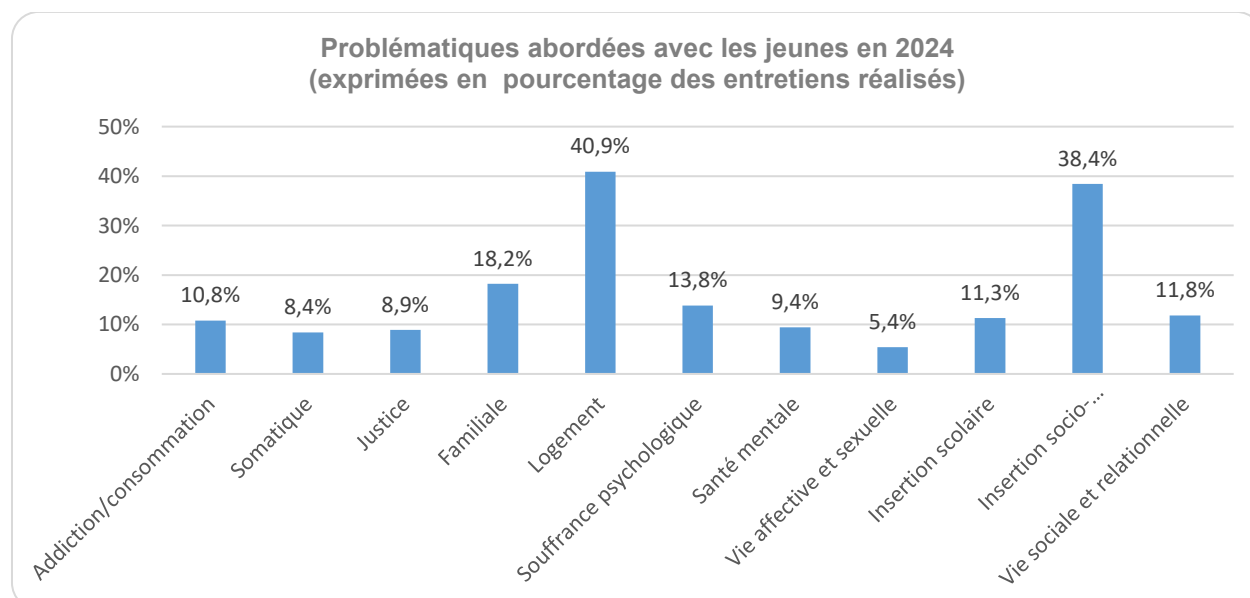


B / LES JEUNES ACCUEILLIS À LA PAJ

La PAJ accueille essentiellement des jeunes en situation de grande précarité et sans solution d'hébergement. La moyenne d'âge au premier passage dans l'année a nettement augmenté, grimpant ainsi à plus de 21 ans.

Sur les 55 jeunes qui ont accepté de transmettre une information à ce sujet, le graphique ci-dessous indique la répartition des situations d'insertion. 60% des jeunes sont sans activité ou travaillent de manière non-déclarée. Ils sont en recherche plus ou moins active d'emploi. Une part importante des jeunes qui ont fréquenté la PAJ en 2024 ont toutefois une activité : 15% sont en emploi, 11% suivent une formation ou un dispositif d'insertion, 7% sont lycéens ou étudiants, et 7% sont déscolarisés.

Les jeunes accueillis ont également des problématiques multiples. Si les difficultés premières sont celle de l'hébergement et celle du manque de ressources, de nombreuses autres problématiques font irruption, au cours des échanges.



C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF MENÉ

Conformément aux exigences du référentiel des PAEJ, la Permanence Accueil Jeunes a pour mission première d'accueillir les jeunes dans leur singularité, en prenant en compte leur situation et leur demande telles qu'elles s'expriment.

L'objectif du travail socio-éducatif mené à la PAJ est de proposer aux jeunes accueillis une écoute et un soutien pour surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. Les deux éducatrices spécialisées de l'équipe peuvent ainsi recevoir les jeunes en entretien.

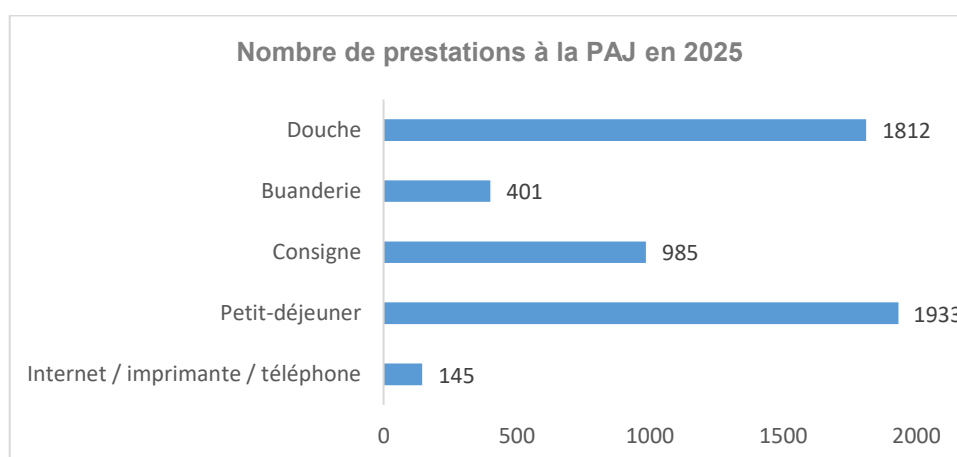
Les demandes des jeunes concernent principalement trois thématiques :

- La réalisation de démarches administratives. Elles consistent principalement dans l'ouverture d'une domiciliation administrative, le renouvellement d'une pièce d'identité, ou encore une demande de couverture sociale (Complémentaire Santé Solidaire CSS ex-CMU-C, Aide Médicale de l'Etat AME) ;
- L'aide à la recherche d'un hébergement pour se mettre à l'abri ;
- La recherche d'un accompagnement social et professionnel.

En 2025, nous comptabilisons 426 entretiens (contre 142 en 2024 et 84 en 2023).

D / LES PRESTATIONS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Les douches et petits déjeuners restent les prestations les plus demandées.



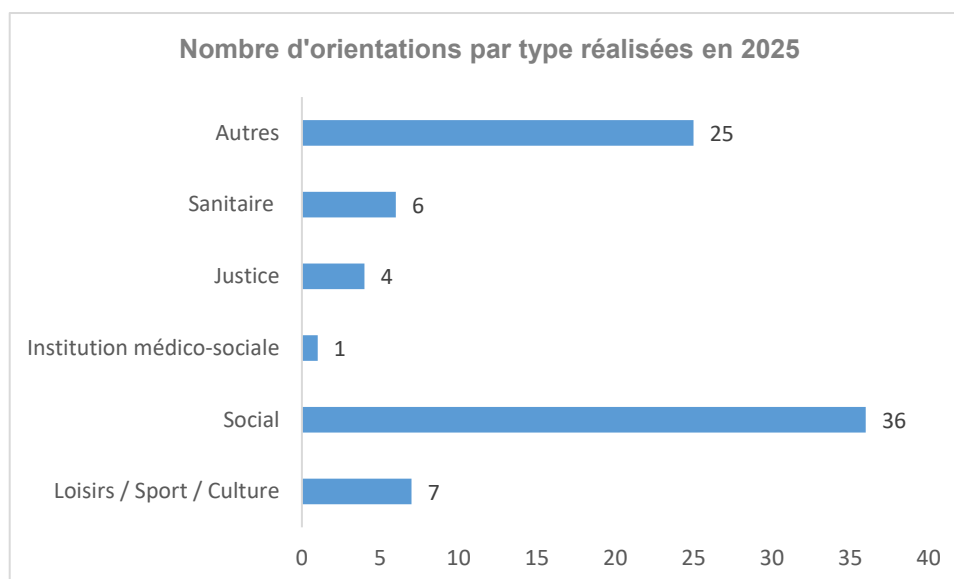
E / ACTIONS COLLECTIVES

En 2025, l'équipe a organisé en 5 actions collectives : visite d'un aquarium, une séance de jeux de société et trois repas à différentes occasions.

Ce type d'actions s'inscrit dans les ajustements au référentiel PAEJ et sera à développer davantage en 2026.

F / ORIENTATIONS ET PARTENARIAT

Le projet de la PAJ est également d'orienter les jeunes vers des structures adaptées aux problématiques rencontrées. En 2025, 79 orientations (68 en 2024) ont été comptabilisées. Elles sont réparties comme suit :



II - PERSPECTIVES 2026

Les données 2025, croisées avec les observations de terrain, confirment le rôle central de la PAJ comme espace de premier accueil socio-éducatif pour des jeunes confrontés à des situations de précarité multiples.

Ainsi les axes de travail pour 2026 sont les suivants :

D'un point de vue opérationnel :

- Réaffirmer la fonction socio-éducatrice de ce dispositif d'accueil.
- Faire évoluer les modalités d'accueil en soutien à l'autonomie des jeunes, dynamiser l'accueil avec des supports socio-éducatifs informels.
- Développer une approche de prévention, notamment en matière d'alimentation, d'hydratation et de réduction des risques.
- Réfléchir aux façons d'intégrer la question du respect du voisinage et des abords de la PAJ.
- Développer l'organisation d'actions collectives avec les jeunes.
- Poursuivre le développement de l'« aller vers » à travers des rencontres partenariales ou des interventions sur des sites extérieurs.
- Poursuivre les permanences santé au sein de la PAJ.
- Renforcer les actions menées en transversalité au sein du Pôle Insertion Jeunes.

D'un point de vue institutionnel :

- Réécrire le projet d'établissement et le projet de service.

Insertion

SERVICE INSERTION JEUNES (SIJ)

du PÔLE INSERTION JEUNES



**11, cité du Couvent
75011 PARIS**

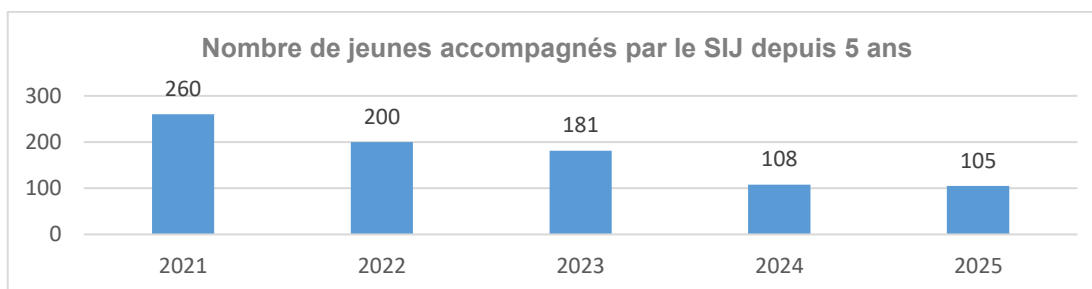
Dirigé par :
Monsieur Vicent MONTALBAN AROCA

I - FAITS MARQUANTS EN 2025

Le Service Insertion Jeunes (SIJ) de l'ANRS est un service d'accompagnement socio-éducatif pour des jeunes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité ou en risque d'exclusion sociale : rupture familiale, fin de prise en charge institutionnelle...

A / L'ACTIVITÉ

Faute d'arriver à recruter des travailleurs sociaux, le Service Insertion Jeunes n'a pu accompagner que 105 jeunes en 2025.



B / LES JEUNES ACCOMPAGNÉS AU SIJ

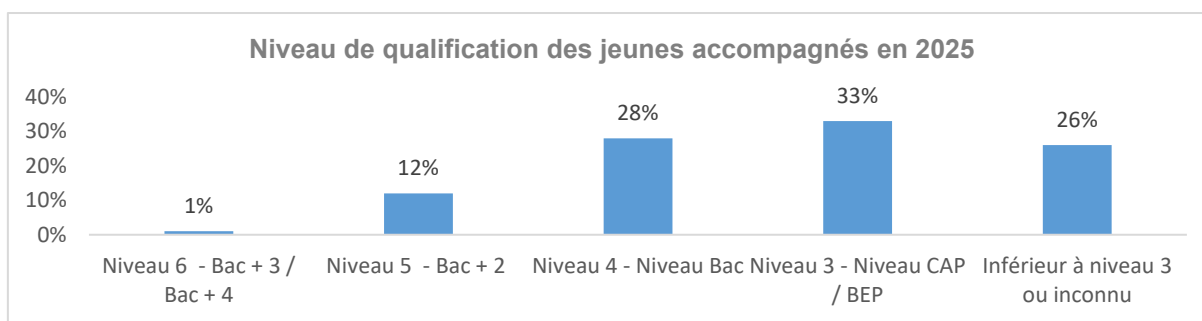
L'âge moyen est de 22,2 ans.

Il y a toujours un tiers de femmes et deux tiers d'hommes.

36% des jeunes suivis ont la nationalité française.

Représentant 41%, la majorité des jeunes étrangers proviennent d'Afrique de l'Ouest (de la Mauritanie au Cameroun).

Sur le plan de la qualification, en 2025, le profil des jeunes accompagnés par le SIJ montre une grande diversité de parcours et de niveaux de formation.



Plus d'un quart des jeunes restent faiblement qualifiés, ce qui continue de constituer un frein majeur à leur insertion professionnelle.

Parmi les 105 jeunes accompagnés au SIJ en 2025, 34% étaient sans activité et 59% des jeunes étaient engagés dans une dynamique d'activité ou d'insertion au début de l'accompagnement.

Ces éléments confirment une évolution structurelle des profils accompagnés, avec un recours croissant au SIJ par des jeunes déjà engagés dans un parcours professionnel ou de qualification, et non plus majoritairement en situation d'inactivité.

C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF

On compte en 2024 un total de 1 272 entretiens de suivis et 80 autres types d'entretien (admission, bilan, recadrage).

À ce travail, s'ajoutent des accompagnements physiques, pour soutenir les jeunes dans des démarches précises (faire un bilan de santé, se rendre à un centre de consultation en addictologie, être accompagné pour un entretien de préadmission dans une structure d'hébergement spécialisée etc.).

Sur les 56 personnes qui ont quitté le dispositif en 2025, nous comptons une moyenne de 5,5 mois d'accompagnement. Cette moyenne reste une estimation, car la dernière tranche (>6 mois) est ouverte. Les durées réelles sont significativement supérieures à 210 jours ; la moyenne réelle serait donc plus élevée.

D / PRESTATIONS MISES EN PLACE AU SIJ

Le SIJ a la possibilité de débloquent des prestations d'aide financière pour les jeunes dont les ressources sont inférieures au montant du Contrat Engagement Jeunes, soit 561,68€ en 2025. Ces aides concernent principalement une aide alimentaire et une aide au transport. Ces aides ne sont pas automatiques et ont vocation à être limitées dans le temps.

Dans un contexte marqué par une hausse significative du coût de la vie, notamment des produits alimentaires de première nécessité, le service a procédé en 2025 à une révision du montant de l'aide alimentaire accordée aux jeunes accompagnés. Initialement fixée à 5€ par jour, cette aide a été portée à 10€ par jour en 2025.

Le montant des aides financières a ainsi nettement augmenté en 2025, en lien avec la revalorisation de l'aide alimentaire octroyée aux jeunes accompagnés :

- Pour l'aide alimentaire : 28 939€ (contre 13 246€ en 2024) ;
- Pour l'aide au transport : 3 939€ (contre 3 473€ en 2024).

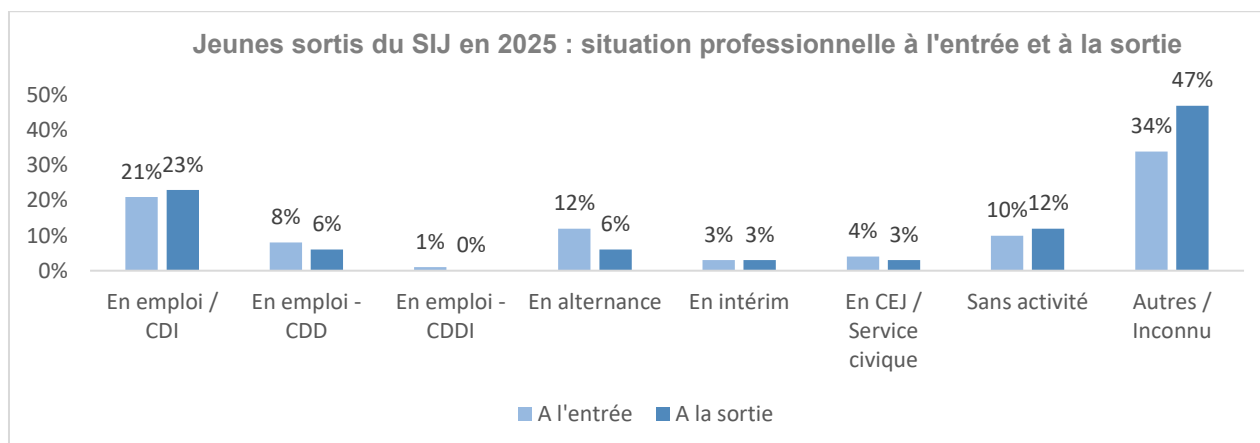
E / L'HÉBERGEMENT : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE

En 2025, à la sortie du dispositif, la situation s'améliore nettement : la proportion de jeunes en logement autonome ou accompagné passe de 2% à 29% et celle des jeunes hébergés en structure spécialisée augmente de 5% à 13%. Parallèlement, la part des jeunes à la rue chute de 40% à seulement 3%.

F / INSERTION PROFESSIONNELLE : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE

Dans un contexte socio-économique exigeant, le SIJ poursuit ainsi son engagement en faveur d'un accompagnement individualisé, visant à sécuriser les parcours professionnels et à favoriser l'accès à une insertion stable et durable.

La catégorie « autres/inconnu » connaît également une progression marquée (de 34% à 47%), ce qui invite à la prudence dans l'interprétation globale des résultats.



II - PERSPECTIVES 2026

Les perspectives pour l'année 2026 sont les suivantes :

D'un point de vue opérationnel :

- Stabiliser l'équipe socio-éducative.
- Poursuivre et finaliser la mise en place d'outils de suivi de l'activité en complément de notre logiciel de suivi actuel.
- Consolider et développer les partenariats.
- Favoriser le travail en transversalité avec les différents services du Pôle Insertion ; soutenir le lien avec la PAJ à travers la poursuite des permanences, les instances communes de travail (GAPP, formation), les orientations interservices.

D'un point de vue institutionnel :

- Réviser le projet d'établissement - projet de service et mettre à jour les procédures internes.

Insertion



RÉSIDENCE SOCIALE TILLIER
du PÔLE INSERTION JEUNES
Appartements partagés en Inter médiation Locative

Appartements CHEVALERET
Tour Mykérinos
14, square Dunois
75013 PARIS

Appartements MOUCHEZ
66, rue de l'Amiral MOUCHEZ
75014 PARIS

Dirigé par :
Monsieur Vicent MONTALBAN AROCA

I - INTRODUCTION

La résidence sociale de l'ANRS « Claude Tillier », située au cœur du 12^{ème} arrondissement de Paris, à proximité des transports en commun, des commerces et des services publics, propose des logements temporaires pour personnes isolées depuis 1997.

Créée sous convention avec l'État et en partenariat avec CDC Habitat, cet établissement offre 30 chambres meublées pour personnes seules, âgées de 18 à 30 ans.

Par ailleurs, soucieuse de l'autonomisation des jeunes, l'association a souhaité développer son offre de logement temporaire accompagné, en complément de la résidence sociale dont elle était déjà gestionnaire. Ainsi, en partenariat avec Élogie-Siemp, l'ANRS est locataire depuis près de 11 ans d'un appartement 14, square Dunois à Paris 13^{ème}, en vue de le sous-louer à des jeunes en insertion. Ces sous-locations sont encadrées par les articles L.442-8-1 et L.442-8-2 du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation). L'appartement accueille cinq colocataires.

Sur le même principe, en 2018, l'Association a élargi son offre en louant deux autres appartements situés 66, rue de l'Amiral Mouchez dans le 14^{ème} arrondissement. Ces deux appartements accueillent chacun trois colocataires.

Les personnes reçues sont en fin de parcours d'insertion et doivent avoir acquis une autonomie qui leur permet d'assumer à la fois le coût d'un futur logement, mais également une véritable indépendance.

Le dispositif d'accueil va ainsi solliciter la personne hébergée afin que dès son arrivée, celle-ci soit mobilisée pour préparer sa sortie.

Le contrat de résidence en logement temporaire est limité à une durée de deux ans.

En parallèle de la gestion locative, un accompagnement social est proposé dans le cadre de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), financées par l'intermédiaire de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris, le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement). Cet accompagnement est mené par deux référentes ASLL rattachées à l'équipe SELoJ du Pôle Insertion Jeunes de l'ANRS. Il comprend :

- Le développement de l'autonomie des personnes dans leurs démarches administratives en lien avec la recherche d'un logement pérenne ;
- Le soutien à la gestion budgétaire et la prévention des impayés ;
- Le développement du « savoir-habiter ».

En outre, il constitue un soutien moral en vue de la stabilisation de la situation des personnes.

En 2025, 51 personnes ont bénéficié d'un logement temporaire au sein de la Résidence Sociale. Comme les années précédentes, les candidats ont été principalement orientés par les services sociaux de la Ville de Paris, les missions locales du territoire parisien et d'Ile-de-France, le CFA d'INHNI, ainsi que par les services internes à l'ANRS.

II - FAITS MARQUANTS 2025

Fin 2024, la résidence avait pour objectifs principaux : le rehaussement du taux d'occupation de la résidence et des colocations, le renforcement de l'accompagnement vers le relogement des résidents et la poursuite du travail mis en place les années précédentes visant à limiter les impayés.

En 2025, le taux d'occupation a augmenté, malgré la dynamique chronique d'inoccupation, principalement par manque de demandes d'admission. La vétusté de la résidence et le manque d'intérêt des jeunes pour le système de colocation rendent peu attractives nos propositions de logement intermédiaire et d'intermédiation locative.

Le travail sur les impayés s'est bien poursuivi dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement (ASLL). La procédure d'expulsion pour impayés engagée fin 2024 a conduit au départ du résident fin 2025.

Le travail d'accompagnement vers le relogement s'est également poursuivi, permettant à une majorité des jeunes sortants de trouver une solution pérenne en termes d'habitat.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle chargée de gestion locative, en février, et d'un nouveau directeur du Pôle Insertion Jeunes de l'ANRS, en septembre. La cheffe de service, les deux référentes ASLL et l'ouvrier de maintenance ont poursuivi leurs missions respectives.

A / L'ACTIVITÉ

En 2025, la Résidence Tillier a logé et accompagné 51 jeunes actifs :

- 38 au sein de la résidence sociale ;
- 3 en résidence sociale d'abord et ensuite en colocation ;
- 10 dans les appartements partagés.

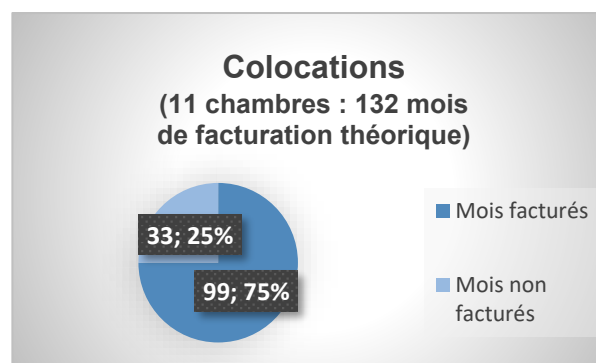
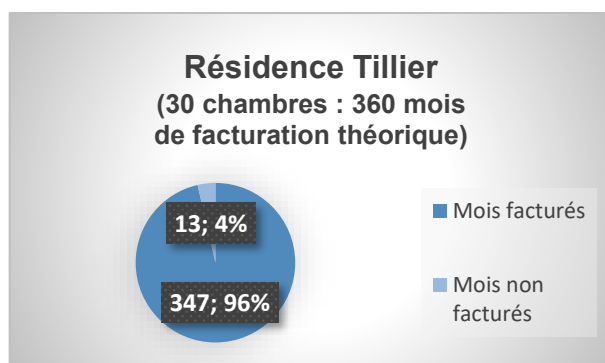
Tous ont bénéficié d'une mesure ASLL.

➤ *Occupation de la résidence et des colocations en 2025 (en mois)*

Sur l'ensemble des logements, 446 mois sur 492 ont été facturés, ce qui représente un **taux d'occupation de 90,6%** (contre 83,7% en 2024 et 91,1% en 2023).

En 2024, le taux d'occupation était anormalement bas en raison de l'inoccupation de l'un des appartements du 14 square Dunois pour y lancer des travaux de rénovation, avant de le céder à un autre dispositif de l'ANRS.

Ainsi, **le taux d'occupation de la résidence principale a diminué**, passant de 96,4% en 2023 et de 97,8% en 2024 à 96% en 2025, et **le taux d'occupation des colocations a progressé**, passant de 81,3% en 2023 et 57,3% en 2024 à 75% en 2025.



En 2025, avec 17 nouveaux résidents, le **taux de rotation est de 41,5%** pour l'ensemble des logements.

B / LES RÉSIDENTS

➤ Âge des résidents et des colocataires

Le projet social de la Résidence Tillier prévoit d'accueillir des jeunes actifs âgés de 18 à 30 ans.

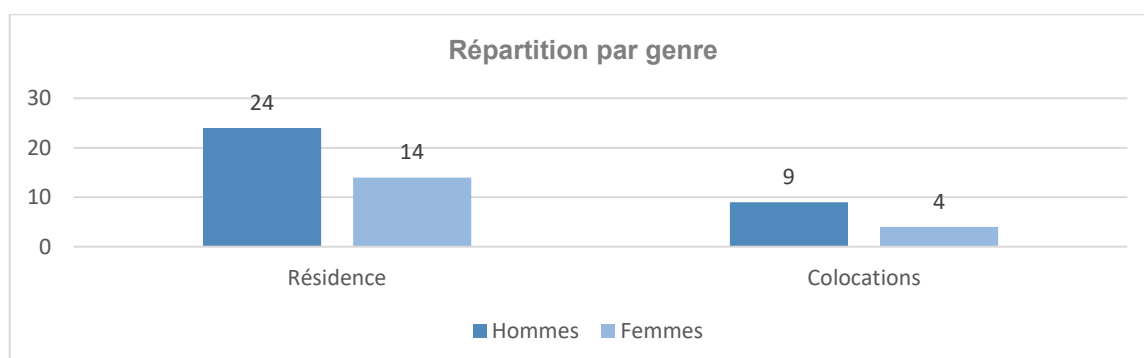
En 2025, **la moyenne d'âge en fin de période s'élève à 24,6 ans²** (contre 25 ans en 2024 et 24 ans en 2023).

	18-24 ans	25-30 ans	Plus de 30 ans
Résidence	20	16	2
Colocations	5	8	0
Total	25	24	2

Seulement 2 jeunes ont dépassé l'âge de référence.

➤ Genre des résidents

Autant que possible, nous essayons de maintenir une forme de parité dans l'occupation des logements : davantage d'hommes nous sont orientés et les femmes ont souvent des réticences à intégrer les appartements en colocation avec plusieurs hommes.



On compte ainsi 35,3% de femmes en 2025 (contre 25,5% en 2024 et 28,3% en 2023).

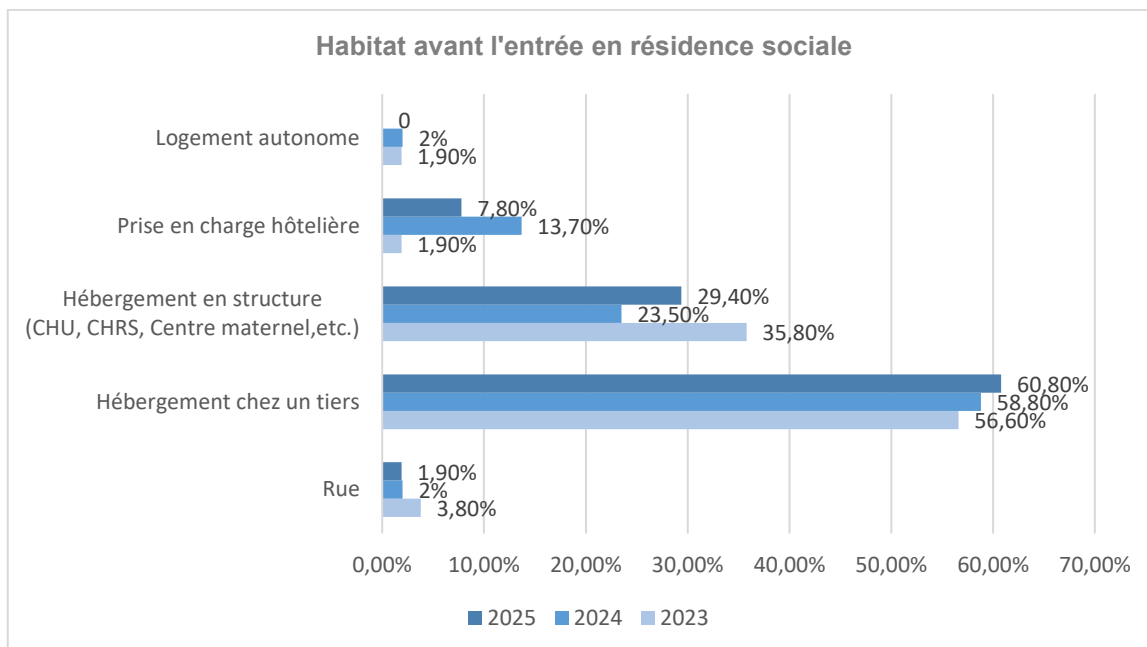
Le nombre de femmes dans les colocations est passé de 2 en 2024 à 4 en 2025.

² L'âge retenu est celui de l'âge du résident au 31/12/2025 ou le jour de la sortie du logement, en cas de départ pendant en cours de l'année 2025.

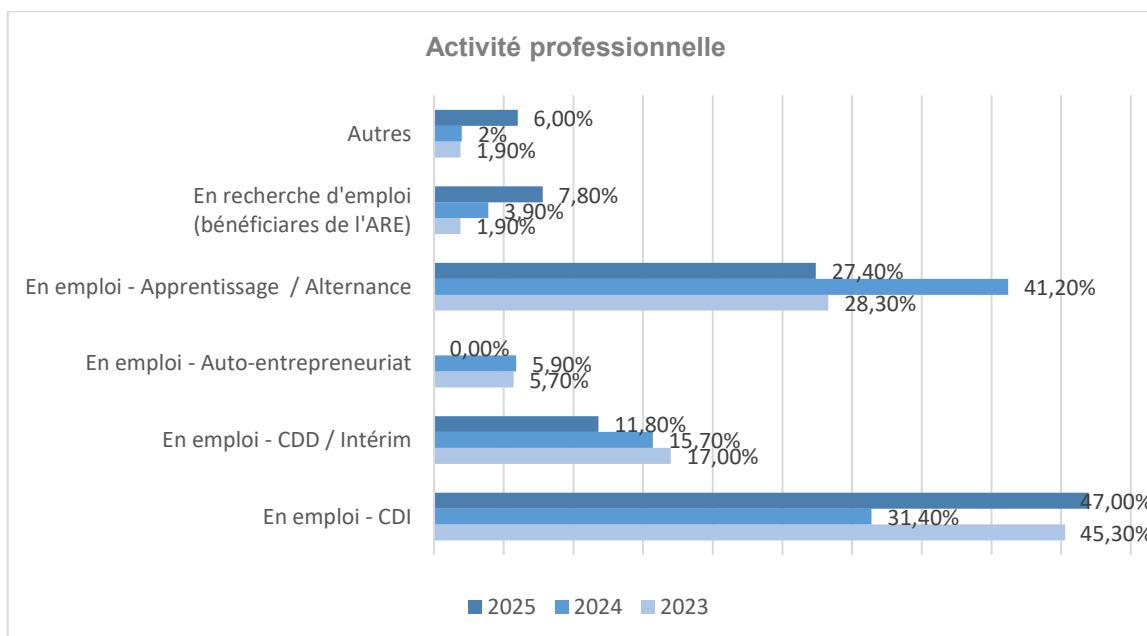
➤ Hébergement des jeunes avant leur entrée à la résidence

Avant d'entrer en résidence sociale, les jeunes sont pour la majorité hébergés chez des tiers : 60,8% en 2025 (contre 58,8% en 2024 et 56,6% en 2023).

On remarque cette année une progression des jeunes en provenance de structures sociales.



➤ Activité des résidents

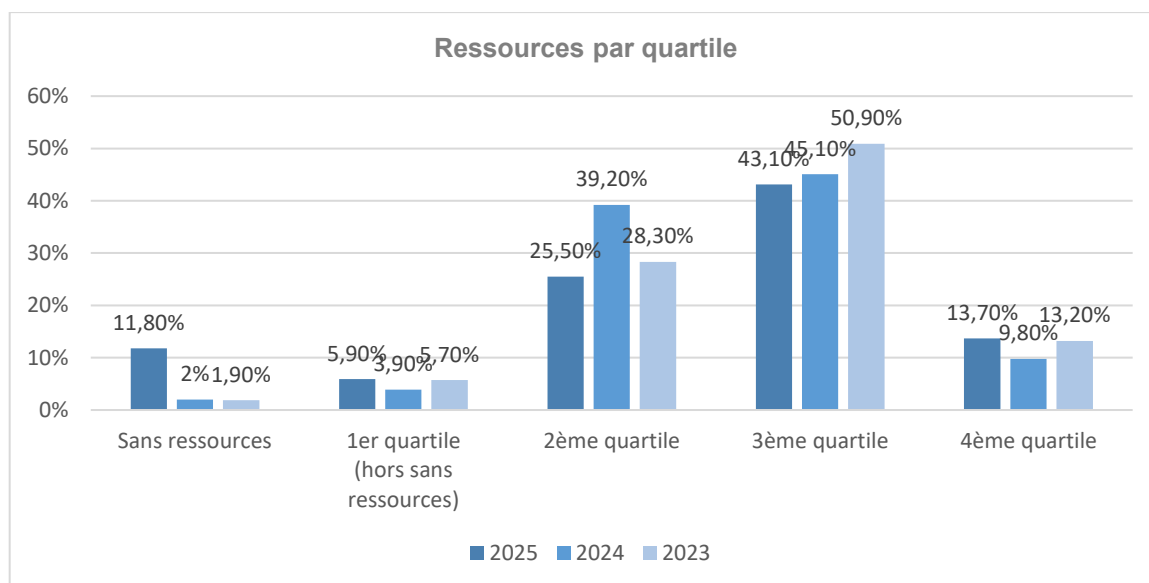


En 2025, comme les années précédentes, **la très grande majorité des résidents sont en emploi** : 86,2% (contre 94,1% en 2024 et 96,1% en 2023). Cependant, la tendance est clairement à la baisse de façon constante.

Sont à noter une nette progression de la part des jeunes en CDI et une diminution des CDD et des contrats d'alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).

➤ Ressources des résidents par quartile 3

Le projet social de la Résidence Tillier et l'articulation avec les mesures d'ASLL est de permettre aux personnes de se stabiliser afin de pouvoir intégrer un logement pérenne.

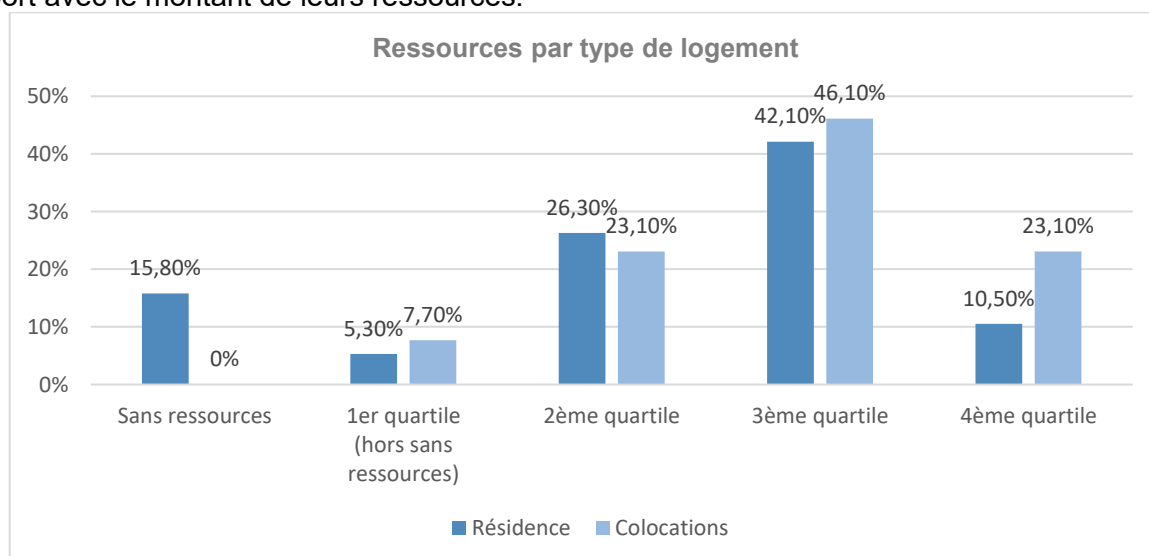


En 2025, sont à observer la diminution du nombre de résidents du 2ème et du 3ème quartile et la nette augmentation des résidents sans ressources.

Autant dans la résidence que dans les colocations, le 3ème quartile suivi du 2ème restent majoritaires.

Le niveau de ressources est clairement plus élevé dans les colocations, surtout avec un 4ème quartile à 23,1% (contre 25% en 2024 et 11,8% en 2023). Cela s'explique par le fait que les profils qui intègrent la colocation sont souvent plus stables, plus matures, avec une expérience locative précédente.

Paradoxalement, les personnes du 3ème et du 4ème quartiles sont parfois plus difficiles à reloger : elles n'ont pas accès au dispositif ARPP et ont parfois davantage d'exigences – en rapport avec le montant de leurs ressources.

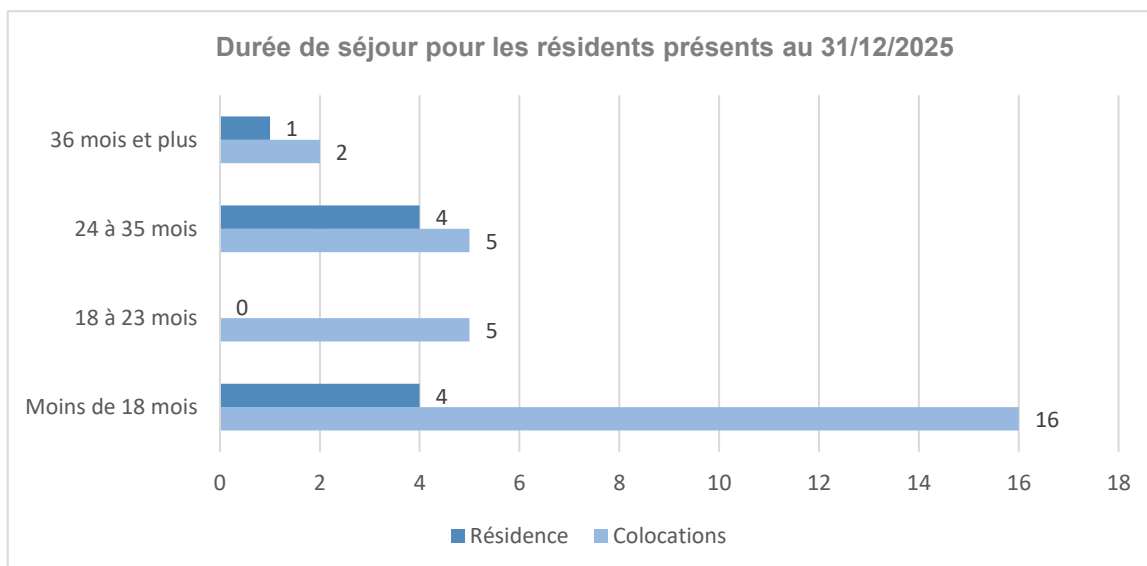


³ En 2025 : 1^{er} quartile jusqu'à 968 €/mois ; 2^{ème} quartile entre 969 et 1420 €/mois ; 3^{ème} quartile entre 1421 et 1886 €/mois ; 4^{ème} quartile au-dessus de 1886 €/mois.

C / LE TRAVAIL RÉALISÉ

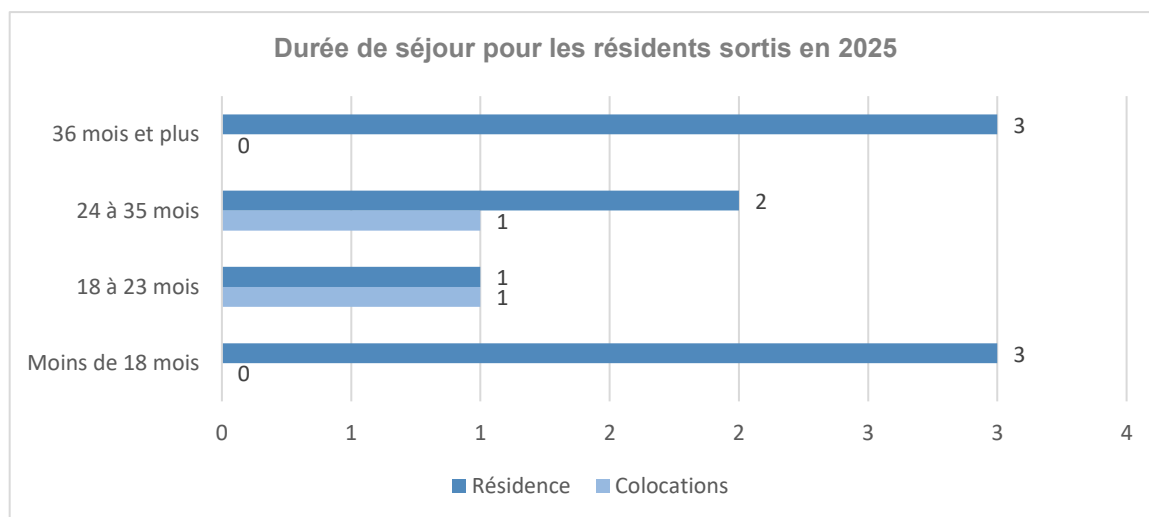
1 . Durée de séjour

En 2025, la **durée moyenne de séjour pour les résidents présents au 31/12/2025 est de 17,7 mois** (contre 19,1 mois en 2024 et 15 mois en 2023).



Si les contrats de séjour ne dépassent pas les 24 mois en principe, les durées de séjour vont régulièrement au-delà, impliquant la signature d'avenant aux contrats de séjour : au 31 décembre 2025, 8 jeunes dépassaient les 2 ans de durée théorique de séjour.

➤ *Durée moyenne de séjour par lieu des résidents sortis en cours d'année*

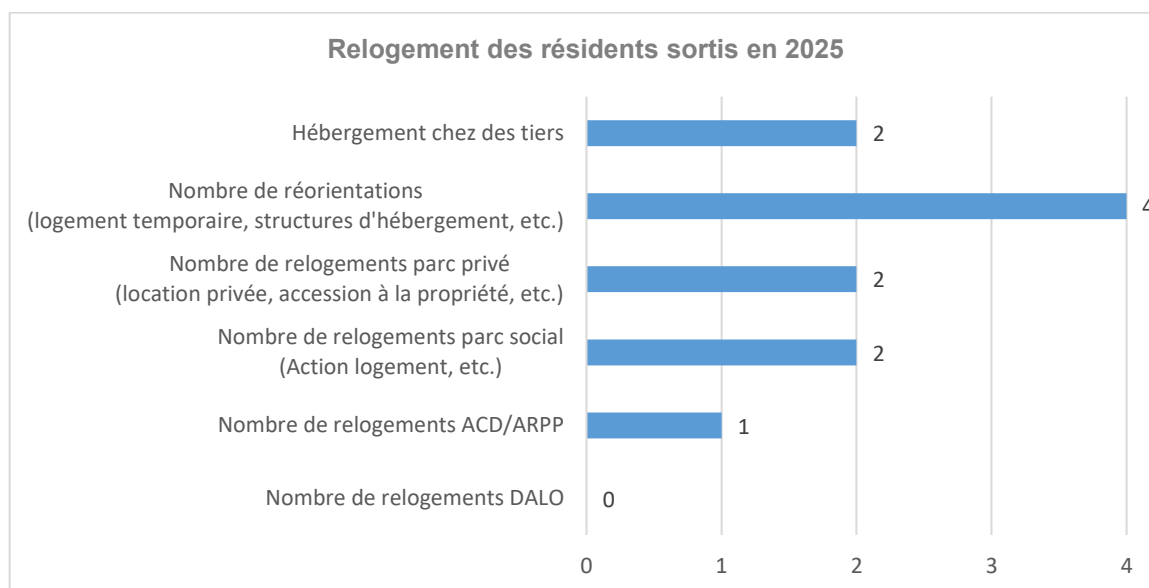


On compte 12 départs en 2025 (contre 17 en 2024 et 24 en 2023) : 9 sorties de la résidence et 3 sorties des colocations.

La durée moyenne de séjour à la sortie est 24,8 mois (contre 33,6 mois en 2024 et 21 mois en 2023).

En 2025, 58,3% des personnes sorties dépassaient les 2 ans de séjour en résidence / colocation (contre 47% en 2024).

2 . Relogement des résidents sortis en 2025



Sur les 12 sorties de résidence / colocation au cours de l'année 2025, on dénombre 5 relogements durables.

D / VIE INSTITUTIONNELLE

L'intention de créer un Comité des Résidents n'a pas abouti, faute de candidatures pour garantir la représentation. Le groupe WhatsApp, ouvert depuis 2023 garantit une expression et une fluidité de communication entre l'ensemble des résidents et le personnel de la résidence sociale globalement satisfaisantes.

Nous avons continué nos missions d'accompagnement des résidents, notamment ceux bénéficiant de mesures ASLL. Plusieurs actions collectives ont été mises en place, articulées avec le Service Éducatif Logement Jeunes (SELoJ) de l'ANRS notamment.

En plus des actions de convivialité (pots d'accueil), les jeunes de la résidence ont pu participer à certaines actions collectives menées par l'équipe SELoJ et SIJ du Pôle Insertion Jeunes :

- **Ateliers « Impôts et Vous »**
Ces ateliers, menés conjointement avec l'équipe du Service Insertion Jeunes (SIJ), se sont déroulés dans la salle informatique du Pôle Insertion Jeunes de l'ANRS.
Objectifs :
 - Initier les jeunes à la déclaration en ligne de leurs impôts.
 - Accompagner les jeunes individuellement dans cette démarche administrative.
- **Action « Paris scintille »**
Initiée en 2024, cette action propose un itinéraire dans différents quartiers de Paris illuminés à l'occasion des fêtes de fin d'année.
Objectifs :
 - Découvrir l'histoire de Paris.
 - Observer les monuments illuminés.
 - Se repérer dans la ville en transport et à pied.
 - Rompre l'isolement et créer du lien.

Le pique-nique estival, devenu une tradition du Pôle Insertion Jeunes, n'a pu avoir lieu en 2025 en raison des orages.

III - PERSPECTIVES 2026

Pour l'année 2026, nous privilégierons les axes de travail suivants :

- D'un point de vue opérationnel :
 - Réhausser le taux d'occupation de la résidence, notamment en développant le partenariat pour mieux faire connaître la Résidence Tillier.
 - Renforcer l'accompagnement vers le relogement des résidents, particulièrement ceux dépassant les 2 ans de séjour.
 - Poursuivre le travail de prévention des impayés.
 - Développer la mise en place d'actions collectives dans la résidence sociale.
- D'un point de vue institutionnel :
 - Renforcer le travail en transversalité au sein du Pôle Insertion Jeunes.

Insertion

SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES (SELoJ)

du PÔLE INSERTION JEUNES

11, cité du Couvent
75011 PARIS

Dirigé par :
Monsieur Vicent MONTALBAN AROCA

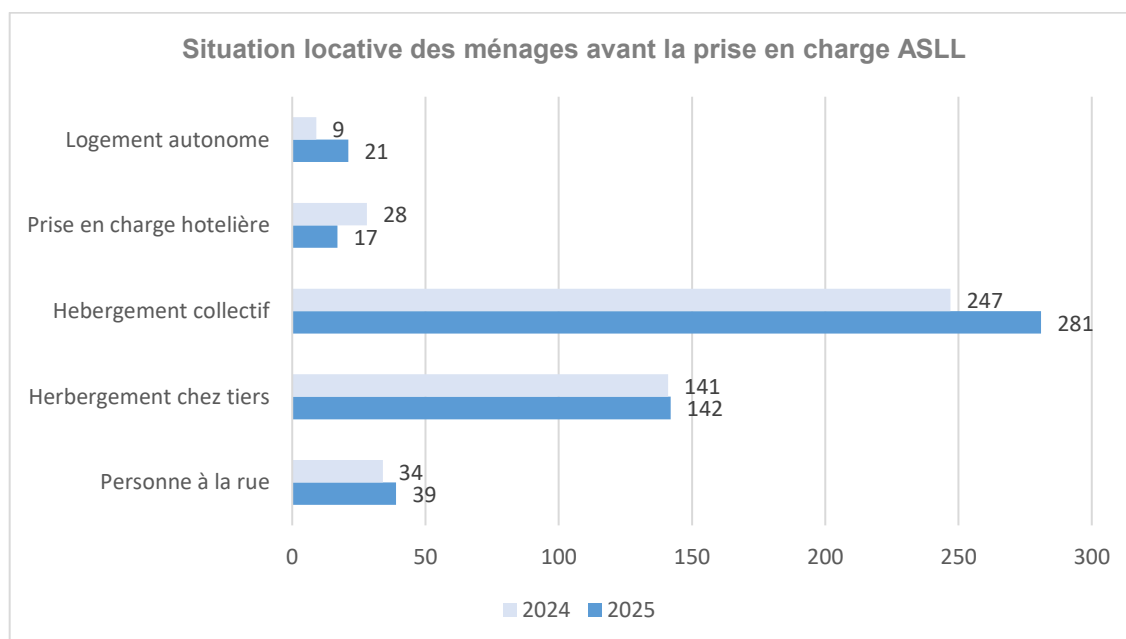


I - FAITS MARQUANTS 2025

En 2025, l'objectif du SELoJ était un suivi de 362 mesures d'ASLL : 337 mesures ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 93% (87% en 2024 et 88% en 2023).

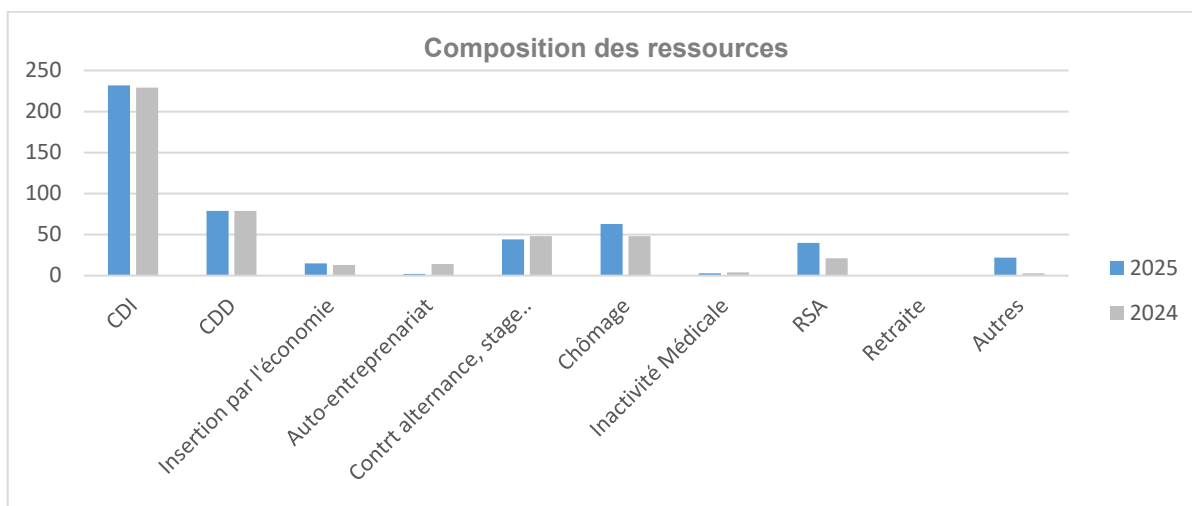
L'activité est restée similaire à l'an dernier. L'objectif conventionné n'est pas atteint, même minoré par rapport à 2024 (objectif de 362 mesures en 2025 contre 389 en 2024).

A / LES MÉNAGES



L'hébergement des ménages en structure collective demeure, avant la prise en charge, la situation la plus représentative. En 2025, il concerne 56,2% des ménages, soit une hausse de 2,4 points par rapport à 2024 et de 6 points par rapport à 2023.

➤ La situation professionnelle des résidents



Les ménages accompagnés sont en principe en activité à leur entrée en résidence, ils doivent en tous cas avoir suffisamment de ressources pour verser chaque mois une redevance au bailleur. Toutefois, il arrive que les ménages perdent leur emploi durant leur séjour.

En 2025 :

- Les ménages exerçant une activité professionnelle (CDI, CDD, CDDI, entrepreneuriat) ne représentent plus que 65,6% de la file active, contre 73,3% en 2024.
- 20,6% des ménages sont en insertion sociale et/ou professionnelle (RSA ou ARE). Cette catégorie a augmenté de 4 points en un an et de 7 points en deux ans.

B / LE RELOGEMENT

En 2025, 86 ménages sont sortis de leur logement temporaire.

Parmi eux, 57 ménages ont accédé à un logement pérenne, soit 66,27%, contre 78,9% en 2024 et 81,4% en 2023. Cette évolution marque une diminution du taux d'accès au logement durable.

L'année 2025 a également comptabilisé 3 expulsions, contre 4 en 2024.

Par ailleurs, 13,95% des ménages sortants se sont orientés vers un hébergement chez un tiers, une proportion relativement stable par rapport à 2024 (14,5%).

Types d'accession au logement pérenne

	Logement pérenne				Réorientations effectives	Autres			
	Accompagner et Reloger les publics prioritaires (ARPP, ex-ACD)	Logement DALO	Parc social autre que ARPP et DALO (action logement, cotation...)	Logement pérenne du parc privé, accession à la propriété	Logement temporaire, structures d'hébergement, structures médico-sociales	Hébergement chez tiers	Départ volontaire (non communiqué)	Décès, expulsions...	
Nombre de ménages 2023	23	11	24	12	5	10	0	1	86
2023	27%	13%	28%	14%	6%	12%	0%	1%	100%
Nombre de ménages 2024	14	17	25	15	2	13	0	4	90
2024	16%	19%	28%	17%	2%	14%	0%	4%	100%
Nombre de ménages 2025	9	23	20	5	12	11	2	4	86
2025	10%	27%	23%	6%	14%	13%	2%	5%	100%

II - PERSPECTIVES 2026

Pour 2026, les perspectives de travail du SELoJ sont les suivantes :

- D'un point de vue opérationnel :
 - Développer les Visites À Domicile (VAD). Il nous semble important d'avoir un regard sur la manière dont les résidents investissent leur logement ;
 - Poursuivre et développer les projets d'actions collectives par des ateliers thématiques qui pourront, dans certains cas, être menés avec d'autres services du Pôle Insertion Jeunes ;
 - Reprendre le travail d'accompagnement physique à l'extérieur : il nous semble important de ne pas hésiter à accompagner les ménages dans certaines démarches et certains rendez-vous. Cela peut être le premier déclic vers l'autonomie ;
 - Continuer l'accompagnement sur la gestion budgétaire et le traitement des impayés ;
 - Poursuivre le travail autour des suivis de plus de 3 ans.
- D'un point de vue partenarial :
 - Maintenir une relation de travail étroite avec les gestionnaires, notamment pour assurer une meilleure cohérence entre le nombre de mesures conventionnées et le nombre de mesures réalisées ;
 - Maintenir et développer le partenariat dans toute sa diversité ;
 - Poursuivre le travail avec la Mission Locale et les structures d'insertion professionnelles (SIAE notamment).
- D'un point de vue institutionnel :
 - Travailler la pérennité financière du service et son efficience ;
 - Stabiliser l'équipe pluridisciplinaire ;
 - Réviser le projet de service.